

## CHAPITRE V

---

# L'habitat

---

### I. — LES TRADITIONS DU PASSÉ

Il paraît vain d'essayer de trouver dans l'installation de l'homme sur le sol de la Réunion des lois caractéristiques. Il semble bien que les créoles n'aient jamais obéi à d'autre règle que leur amour de l'indépendance. En tout cas, il n'apparaît guère qu'ils aient beaucoup tenu compte des facteurs géographiques locaux, se bornant à appliquer des principes généraux dépendant du sens commun.

Parmi ces règles figure en bonne place celle du moindre effort. Les premiers colons se sont tout naturellement établis à proximité du point de débarquement, là où normalement viendraient les navires, c'est-à-dire autour de la rade à Saint-Paul. L'eau y était abondante, le sol riche et plat, la place illimitée, le gibier pullulait; il n'y avait vraiment aucune raison d'aller ailleurs au prix de difficultés inutiles.

Les Robinsons construisirent leurs cases avec les matériaux qu'ils avaient sous la main: l'armature avec les arbres du voisinage (1): palmiers, lataniers, nattes, bois de fer descendaient presque jusqu'au rivage; le toit était confectionné avec des feuilles de bananiers, d'aloès et surtout de lataniers (2), puis avec des feuilles de cannes ou du chaume de blé. Ces premières cases ne furent sans doute que des abris de fortune, assez légers, du genre « ajoupa » antillais, ou « boucan » de chasseur.

Les récits des premiers visiteurs, si prolixes de détails sur les ressources de l'île et le caractère des colons, sont presque muets sur leurs habitations, tant elles leur semblent, probablement, naturelles. Par quelques rares passages, on sait cependant que, dès le début, les cases étaient rectangulaires, et, dans l'ensemble, à peu près du même genre que les cases actuelles. Il ne pouvait en être autrement. On peut, si l'on veut à toute force trouver dans l'île une influence africaine ou malgache, penser que les premiers colons, presque tous passés par Fort-Dauphin et pourvus d'esclaves de la Grande-Île, s'inspirèrent des

(1) SOUCHU DE RENNEFORT, en 1665, op. cit. dans Lougnon. Voyages anciens à l'île Bourbon, p. 39.

(2) DEBOTS, op. cit. dans Lougnon, id., p. 83.

cases du pays Tanosy; il est beaucoup plus simple de penser que le bon sens des roturiers de France n'ayant pour matériaux que des arbres et des feuilles, cherchant à réaliser un abri rustique de peu de revient, et dans un pays où règne presque toujours le beau temps, ne pouvait pas ne pas créer la case rectangulaire, dont le prototype avait du reste pu être imaginé d'après les récits des matelots revenus des Antilles en France. Le terme même de « case » apparaît dès le début; Thoreau l'emploie dans son récit de 1666 que Flacourt publia en 1681.

A partir du moment où — en 1665 — les arrivées prennent une allure régulière, les colons vont s'installer le long du rivage, au Nord et au Sud de Saint-Paul. Le nouvel arrivant parcourt rapidement la région et s'installe où il lui plaît. Au Nord, la place était limitée par l'obstacle de la Montagne; il y eut donc vite un peuplement assez dense auprès de la basse Rivière des Galets; mais c'est surtout vers le Sud que les « habitations » s'établissent, aux embouchures des ravines ou vers 200 mètres d'altitude, pour éviter la savane côtière sans eau. Mais comme en 1668 Etienne Regnault s'est établi à Saint-Denis, une deuxième base de départ s'y forme, en vue du peuplement vers l'Est.

Il est certain que les premiers villages de Saint-Denis, de Sainte-Suzanne et même de Saint-Paul, jusque vers 1725, devaient évoquer davantage des villages nègres qu'un village de l'Ile-de-France; c'est la classique image des huttes sous les cocotiers. En 1671, Saint-Denis se composait de quinze à vingt cases « assez bien bâties » — c'est-à-dire en bois — et de quelques paillotes; la demeure du gouverneur elle-même avait un toit de chaume en 1700 (1). Les murs n'étaient que de simples paravents; les bardeaux apparurent sur les murs en 1676 pour les protéger d'une attaque possible des esclaves (2). Durot raconte qu'en 1705 Saint-Paul n'était composé que de trente à trente-cinq cases de bois, échelonnées sur une lieue de long, et ne donnant en rien l'aspect d'une rue. En 1723, Saint-Denis ne se composait encore que de quelques paillotes plus ou moins groupées sur le plateau, et de quelques autres disséminées au Butor et au Chaudron.

Ainsi se forment les deux premiers « quartiers » de l'île. Dans celui de Saint-Paul, la terre n'est pas très riche, la plaine bute vite contre la falaise, mais la rade sert de lien avec le reste du monde et on y vit auprès des premiers arrivants dont on a souvent besoin; la sécheresse n'a encore guère d'inconvénients, car il y a si peu d'habitants que chacun a pu s'établir à proximité de l'eau: au bord de l'Étang, à la Caverne, à la Rivière Saint-Gilles, au Boucan-Laleu. Le « Bon País » de Saint-Denis présente une terre beaucoup plus riche, plus arrosée, mais moins facile à défricher et loin du centre urbain.

Sur la carte, la zone d'habitat se présente comme une suite d'« habitations » s'étendant en largeur de ravine à ravine, et disposées le long de la côte en deux secteurs Ouest et Nord. De vastes espaces vides subsistent, mais ils se combent peu à peu à mesure que de nouveaux colons se présentent; les partages successoraux et les ventes aidant, les habitations finissent par se toucher; on se tasse — relativement — sur la plaine côtière, avant d'avoir l'idée de s'installer plus haut.

« L'habitation » — c'est, on le sait, le terme employé dans toutes les vieilles colonies pour désigner non pas la maison, mais l'exploitation

(1) J. HERMANN. Colonisation de l'île Bourbon, etc., op. cit.

(2) FARCHI. Petite histoire de l'île Bourbon, p. 22 et 25.

domaniale — est d'abord une donnée sociale; à l' « habitant » et à sa famille, s'opposent les esclaves qui travaillent pour eux. Au début, « habitation » signifie encore parfois « quartier »; probablement n'y avait-il qu'un ou deux habitants dans chacun de ceux-ci. Mais dès 1730, les Saint-Paulois font déjà la différence entre « l'emplacement », avec sa cour, le « jardin », et « l'habitation », ou grand domaine au-dessus de la falaise (1); le terme est alors fixé dans son sens définitif.

Le lieu de « l'habitation » choisi, le colon construit sa case et commence à défricher. Il s'installe souvent à l'écart des autres colons, tant est grand son désir farouche d'indépendance. Lorsque la tutelle de certains gouverneurs se fera rude, nombreux seront les colons qui partiront dans le Sud, à vingt lieues de Saint-Paul, jusque vers la Pointe des Grands-Bois, pour y vivre à leur guise. Les habitations se groupent souvent par trois ou quatre; celles des plus hardis cependant sont isolées au milieu des forêts ou des savanes, mais toujours assez près du littoral, à cause du chemin. Par la force des choses, la dispersion complète de l'habitat ne va pas sans un minimum de relations; dans une île en forme de tronc de cône aplati, cette dispersion prend la forme d'un étirement en ligne d'habitat périphérique, caractère encore nettement dominant de nos jours.

« L'emplacement » — c'est-à-dire le lieu où sont construits les bâtiments — occupe le plus souvent le bas du domaine, près du chemin littoral. La plus grande partie de « l'habitation », vers les Hauts, est pratiquement inexploitée et déserte; le café ne dépasse guère 200 mètres d'altitude sur la côte du Vent, 400 sur la côte sous le Vent; il n'y a aucun motif à défricher les Hauts avant la plaine côtière accessible. L'emplacement comprend la demeure de l'habitant, les paillotes des esclaves, les communs (écuries, « argamasse » à café, hangars, étables, etc...). Ces constructions forment de véritables petits hameaux de cases agglomérées, sis au milieu d'un défriché, et échelonnés en chapelet tout le long des basses pentes.

Mais l'habitat spontané ne pouvait indéfiniment se développer sans provoquer des conflits, à mesure que la population augmentait. L'Administration se devait donc d'intervenir. Aussi l'habitat prit-il, dès 1690 avec Vauboulon, et surtout par la suite au XVIII<sup>e</sup> siècle, un aspect organisé, matérialisé par la « concession », sanctionné par une législation maintes fois révisée, une jurisprudence: celle du Conseil Supérieur puis du Tribunal Terrier; des interdictions; celle, particulièrement, des pas géométriques; régime analogue, du reste, à celui des autres vieilles colonies européennes. C'est un des premiers exemples de colonisation semi-officielle, semi-réglémentée, où la liberté de l'habitant s'exerce au sein d'un système d'occupation du sol, selon un plan d'ensemble, celui de la Compagnie des Indes exploitant son domaine pour le café, ou celui de l'Etat gérant de colonie. Jusqu'à nos jours, la carte de l'habitat reflète, sur le terrain, le perpétuel conflit entre l'élément individuel, farouchement indépendant, représenté par les « Quivis » (les jeunes Saint-Paulois fuyant au début dans le Sud), les noirs-marrons des cirques, les Petits Blancs s'établissant à Saint-Joseph pour fuir le grand domaine, les affranchis de 1848 peuplant les Hauts, tous pratiquant la déprédation et le gaspillage du sol — et d'autre part l'élément administratif s'efforçant de sauvegarder le capital foncier, de réserver l'avenir, de créer des genres d'exploitation rentables en vue de l'intérêt commun.

(1) A. LOUGNON. Les biens de P.B. Dumas à Bourbon. (Recueil trim. T. VI).

On peut estimer que les zones d'habitat ont donc d'abord été créées par des colons aventureux occupant, au fur et à mesure de leur progression, le cœur de petites régions riches et favorables. Puis, en tâche d'huile autour de ces centres habités, les nouveaux venus se sont établis dans les zones moins commodes, moins riches ou plus éloignées; des petits noyaux de peuplement sont ainsi nés dans la plaine de Saint-Denis, dans celle de Saint-Marie, au Quartier-Français, au bord de la Rivière Sainte-Suzanne, au bord de la Rivière du Mât, au Champ-Borne, à la Rivière des Roches, et, sur la côte sous le Vent, à la Rivière Saint-Etienne, à Mahavel, à la Rivière d'Abord, aux Grands-Bois. Lorsque le nombre des colons d'une unité territoriale est devenu assez important pour rendre pénible à trop de monde les servitudes d'un chef-lieu lointain, les habitants finissent par obtenir leur indépendance, d'abord religieuse, puis administrative: une chapelle, un curé, puis une paroisse, un notaire, et finalement un officier d'état civil et un commandant militaire; ainsi naît le « quartier » nouveau; nous avons vu apparaître de cette sorte Saint-Etienne qui devient Saint-Louis en 1730, Saint-Benoît en 1735, Saint-Pierre en 1736, Saint-André en 1742, Saint-Leu en 1777, Saint-Joseph en 1785.

A ces premiers « Quartiers » correspondent encore de nos jours les communes les plus peuplées, groupant les domaines les plus vastes et les plus productifs, héritiers directs des premières habitations.

Lorsque, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'essentiel des basses terres eut été occupé par les grands domaines, il ne resta aux nouveaux arrivants, aux cadets de famille, aux militaires retraités, qu'à s'entasser, pour ne pas quitter le littoral, dans les zones lointaines de Saint-Joseph, de Sainte-Rose, de Sainte-Anne ou du Champ-Borne, où la fertilité est moins grande, ou bien sur les premières pentes du Sud, vers les Quatre-Cents, ou encore vers le Guillaume au-dessus de Saint-Paul.

Ainsi se précisent, dans les années qui précèdent la Révolution de 1789, trois aspects différents de l'habitat bourbonnais: l'« habitation », du genre de la « villa » romaine, groupant maison du maître et paillotes d'esclaves en un village autarcique, noyau de peuplement concentré au milieu des plantations; la zone des petites propriétés, où les cases forment un saupoudrage plus dispersé au milieu de jardins, d'arbres fruitiers; et les agglomérations rurales des « quartiers » où quelques maisons de propriétaires et d'artisans se groupent autour des commerces, de l'église et des services officiels. L'ensemble évoquerait sur des cartes ou des photos aériennes un chapelet, échelonné tout autour de l'île, de nébuleuses en voie de concentration, au réseau de cases relativement serrées au centre, se dispersant de plus en plus à la périphérie, nébuleuses séparées les unes des autres par des zones où l'habitat n'est plus qu'un mince ruban où les cases raréfiées jalonnent simplement, de loin en loin, le fil du chemin côtier, entre Saint-Gilles et le Gol, par exemple, ou bien de la Rivière des Marsouins au Bois-Blanc, et du Tremblet à Langevin; parfois même s'interposent de vastes régions désertiques: le Grand-Brûlé et la Montagne.

A partir de 1820, la répartition de l'habitat s'opère sur d'autres bases. Le peuplement des cirques s'effectue à l'initiative de chacun, quitte à faire ratifier ensuite la concession si c'est possible (Salazie), ou à demeurer un occupant sans titre, si l'on est installé sur les terres du domaine, ce qui est fréquent à Mafate et à Cilaos. Ainsi en fut-il également dans les Hauts des pentes extérieures après 1848, lors de la fuite

des affranchis et des Petits Blancs (1); le « boom » de la canne, puis celui du géranium les portèrent à s'installer dans le haut des grandes concessions où ils furent tolérés, et à mordre sur la forêt. Une zone linéaire d'habitat s'établit ainsi spontanément dans la région s'étendant de Saint-Paul aux Avirons à la limite supérieure de culture. Ce n'est que dans les deux zones très restreintes de la Plaine des Palmistes et de la Plaine des Cafres que l'Administration tenta un essai de colonisation officielle, avec concessions en quadrillage et mise en valeur obligatoire: on en sait le résultat. Mais la fuite des affranchis vers les Hauts ne supprime pas la concentration sur les habitations dans les Bas; en effet, les immigrants indiens recrutés par les grands propriétaires furent fréquemment groupés auprès de la demeure du maître ou de l'usine à sucre, en petites cités de paillotes misérables, ou dans de longs bâtiments analogues à des paddocks ou à des blocks de camps de concentration (Pl. XVIII). Parmi les petits villages nés sur les « habitations », notamment au Vent, tels Bagatelle, la Ressource, Beaulieu, Renaissance, Menciol, Ravine-Creuse, Beauvallon, Beaufonds, Confiance, beaucoup ont été, à l'origine, des « camps » créés par le propriétaire pour y loger ses esclaves ou ses « engagés ». Il en subsiste encore certains bâtiments de pierre, au Gol, par exemple, où chaque famille habite une seule pièce au sol de terre battue, sans autre ouverture qu'une porte, et s'y entasse dans un espace de 2 m sur 2 m pour dormir.

Ainsi s'oppose à un habitat côtier d'une très relative concentration l'émiettement de l'habitat dans les Hauts. Mais cette dispersion, maintenant que tous les sols exploitables sont occupés et que le réseau routier exerce sa force d'attraction, amorce une légère concentration, à l'image de l'habitat littoral, en certaines zones favorables.

## II. — L'HABITAT RURAL

### 1. Site et situation.

#### *Principes généraux.*

Rares sont les Réunionnais qui s'intéressent à un autre travail qu'à la mise en valeur du sol. Dans cette île où la mer et la montagne sont partout au bout du chemin, il n'y a pas un seul vrai village de pêcheurs ou de pasteurs. Il n'y a que de rares individus qui se livrent à la pêche ou à l'élevage dans quelques villages dont, par ailleurs, la grande ressource est la culture. On ne peut citer qu'un village né d'un croisement de routes et aucun d'un terminus de voie ferrée; mises à part les trois agglomérations urbaines de Saint-Denis, de Saint-Pierre et du Port, on peut dire que le seul facteur qui a présidé à la disposition des villages est celui de l'exploitation agricole.

Ceci élimine dans le choix des sites l'influence du rivage, dans le but de vivre de la mer. La plupart des anciens « quartiers » de l'île sont très proches de la côte, mais c'est parce que le sol y est plus plat, le climat plus ventilé et la circulation plus facile, beaucoup plus qu'à cause de l'attraction marine; là où une vaste plaine s'étale vers l'intérieur, au Champ-Borne ou au Gol, par exemple, on constate que les agglomé-

(1) H. ISNARD, dans Decary, Coudert, Isnard, etc... La France de l'Océan Indien, p. 265 et ci-dessus, ch. III, pp. 156 et 161.

rations — Saint-André et Saint-Louis — sont en net retrait du littoral. Saint-Joseph est bien au bord de la mer mais ses maisons lui tournent le dos; de même Saint-Philippe, qui s'allonge le long du chemin colonial, et non le long du rivage tout proche. On a bien construit des « marines » au XIX<sup>e</sup> siècle pour l'exportation du sucre..., mais elles étaient près des « habitations » importantes, et les villages leur étaient bien antérieurs.

Sont éliminés aussi les lieux non cultivables: la savane occidentale, les « brûlés » récents, tout le massif de la Fournaise, sauf le ruban côtier, enfin les ravines, où les éboulements et le balayage par les crues entraîneraient inévitablement les cases. Et comme des ravines de ce genre, on en rencontre tous les cinq cents mètres lorsqu'on fait le tour de l'île vers 600 m d'altitude, cela restreint singulièrement le domaine de l'habitat.

Seules, certaines grandes vallées sont assez larges pour ne pas être entièrement couvertes par les crues, et comportent des banquettes constituant des refuges pour les cases: ainsi le long du Bras de la Plaine, de la Rivière des Remparts, de la Rivière Langevin, et le long des vallées d'écoulement des trois grands cirques, rencontre-t-on des îlets. Exceptions, du reste, car à la Réunion les vallées ne mènent presque toujours à rien et ne sont ni des chemins, ni des axes de peuplement; on les fuit à cause des crues et surtout du manque de terre: la Rivière Saint-Denis, la Rivière de l'Est, la Rivière d'Abord, la Grande-Chaloupe, la Ravine des Avirons, la Grande-Ravine, la Rivière des Marsouins, la Rivière des Roches sont vides de cases et de cultures; elles se terminent toutes en escarpements gigantesques ou se perdent dans la forêt.

Si l'on élimine enfin toutes les surfaces situées au-dessus de la limite d'altitude de l'habitat, qui ne dépasse 1200 mètres qu'exceptionnellement, on constate finalement que cette île surpeuplée est loin d'avoir un tapis continu de peuplement.

En revanche, partout où l'on peut cultiver on habitera. Il s'agit surtout des grandes pentes extérieures, moyennes et inférieures, formées par les interfluves entre les ravines. Là sont cases, hameaux et centres ruraux, et leurs sites en sont choisis avec d'autant plus d'indifférence que l'ensemble des pentes est régulier et monotone.

Restent enfin les îlets des cirques, où les cases sont forcément groupées, parce qu'ils constituent les seules surfaces plates et cultivables dans un monde chaotique à forte pente.

#### *Large indépendance vis-à-vis des facteurs géographiques.*

Dans une île à la chaleur tropicale et aux sols volcaniques, les autres facteurs géographiques comptent peu. Nous n'avons jamais remarqué que l'orientation ait un rôle prépondérant dans le choix du site des maisons. Certaines placent leur façade à l'Ouest, à l'abri de l'alizé, que d'autres au contraire désirent pour sa brise fraîche; telle autre case préfère l'ombre d'une orientation au Midi, telle encore l'ensoleillement d'une façade au Nord, sans qu'aucune tendance domine jamais. Il est inutile, le plus souvent, de rechercher un lieu à l'abri des cyclones: ceux-ci balayant l'île sur des trajectoires imprévues. La pente et la mer joueraient un rôle moins négligeable: lorsqu'aucune autre raison — en particulier le chemin — ne vient s'y opposer, le créole aime construire sa case le dos à la pente, face à la mer: il aménage la pente en creusant de petites tranchées dans la couche d'argile, de façon à établir une aire

plane; la cuisine et l'arrière-cour où la ménagère passe fréquemment, sont ainsi à l'abri des vents, la case est entourée d'une ceinture protectrice sur deux ou trois côtés, et la vue sur les pentes en contrebas et sur la mer est agréable. La plupart des villas de changement d'air dans les stations d'été ont ainsi leur façade vers la mer, à la Plaine des Cafres, au Brûlé, à la Montagne.

La présence de l'eau ou son absence n'ont guère, non plus, d'influence sur le choix d'un emplacement. Ce n'est pas la case qui se place près de l'eau, c'est l'eau que l'on porte à la case; les sources utilisables sur place sont très rares, et si le planteur veut être près de son lieu de travail il faut bon gré mal gré que la maison soit édifiée loin de l'eau. L'eau nécessaire aux usages domestiques et au bétail, on l'amène par des canalisations, ou bien on va la chercher dans un « fer blanc » (1) porté sur la tête; la corvée d'eau est l'un des travaux les plus longs et les plus pénibles de la journée, pour la femme et les enfants; ce n'est pas un travail d'homme; on va chercher l'eau à la ravine, lorsque celle-ci coule, c'est-à-dire surtout dans la région du Vent; lorsque l'eau ne coule pas, il reste des flaques, des « bassins » dans les marmites d'érosion du lit; on y puise avec délices une eau stagnante avec son contingent de vers, d'insectes et de terre; dans la région sous le Vent, le problème de l'eau est le plus difficile de tous, surtout pendant la saison sèche, et principalement depuis que les déboisements ont tari ou diminué bien des sources.

Les principales sources des Hauts sont captées: les Sources Reilhac, au plateau de la Grande-Montée, ont longtemps alimenté Saint-Pierre, lorsque les pentes du Tampon étaient désertes; elles n'alimentent plus maintenant qu'une partie de ce village; les sources Samary et des Songes, dans les encaissements du Bras de la Plaine, ont été captées vers 1930 et alimentent actuellement les villages satellites de Saint-Pierre (Bras de Pontho, Ravine des Cabris). Saint-Pierre lui-même est alimenté depuis 1833 par le canal Saint-Etienne, dérivation à ciel ouvert du Bras de la Plaine, capté à la Pointe de l'Entre-Deux; ce canal coule à travers les pentes au Nord de la ville, de l'altitude 100 à l'altitude 50 mètres; il sert pour l'irrigation des terres en contrebas; les sources Samary étant épuisées après avoir alimenté les cases de la ligne des Bambous, il subsiste entre les deux régions arrosées une bande privée d'eau, entre 80 et 200 mètres d'altitude environ, jalonnée par le Bois d'Olive et la ligne Paradis; il n'y a pas de cultures, la savane règne et les habitants descendent travailler dans les cannes en contrebas du canal Saint-Etienne; le manque d'eau n'est cependant pas tel qu'il empêche l'habitat, mais celui-ci est bien plus clairsemé que celui du chemin des Bambous et concerne une population beaucoup plus misérable.

Toute la région de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul, côte et Hauts, est alimentée par l'importante source du Bras de Jeanne, captée dans les Hauts des Avirons; il en part une grosse canalisation qui se dirige vers le Nord; de ce conduit descendent de multiples dérivations menant l'eau à toutes les agglomérations et aux carrefours; le débit est très insuffisant pour une population croissante, la tuyauterie est en mauvais état; sur toutes les pentes, du Dos-d'Ane à Saint-Joseph, les dérivations de tuyaux minces et fragiles dégringolent les pentes, posées simplement sur le sol, calées avec des galets. Ces tuyaux se ramifient le long des croupes; si bien que la plupart des cases ne sont guère éloignées de l'un d'entre eux. Certains ont des prises pour chaque groupe de cases, mais d'autres, à Saint-Paul surtout, n'ont que des postes collectifs, à certains carrefours, pour une distribution plus contrôlée; en saison sèche, l'eau peut n'y être donnée que tous les deux ou trois jours; on y voit alors des files de femmes et d'enfants debout ou accroupis auprès

(1) Récipient en fer-blanc, d'une contenance de 18 litres, servant à l'origine d'emballage pour l'essence importée, et utilisé dans toute l'île comme broc ou seau ménager.

de la fontaine, attendre des heures pour remplir à un maigre filet d'eau les dix-huit litres de leur « fer-blanc » et revenir une heure après faire queue (1). Sur les pentes méridionales, la disette est moins grave; il est cependant courant que les « fontainiers » n'ouvrent les conduits qu'à certaines heures; chaque agglomération rurale ayant son tour; le mal est naturellement beaucoup plus pénible dans les Bas que dans les zones d'altitude, où parfois des ruptures de tuyaux opportunes assurent un ravitaillement facile au détriment des cases en contrebas (Pl. XXV).

Dans les cirques ou les Hauts, le réseau de distribution reste généralement à la charge des particuliers; les Petits Blancs captent alors les sources et les eaux des ravines en amont et les amènent dans les îlets par des canalisations de bambous ou de « choka » (hampes d'aloès) soutenues par des bâtons fourchus, système fragile et constamment à réparer. Dérision du sort, Saint-Philippe, un des lieux les plus pluvieux de l'île, manque d'eau; les précipitations s'infiltrent aussitôt dans les basaltes poreux du massif récent.

Bref, selon les calculs de l'I.N.S.E.E. à partir du recensement de 1954 (2), 21,6 % des logements, seulement, ont l'eau à domicile par canalisation publique, 58 % doivent s'alimenter aux fontaines communales, 12,2 % à la ravine; 4,5 % n'ont que l'eau recueillie dans des barriques et des « fers blancs ». Ce dernier procédé est assez fréquent dans la région de Trois-Bassins-le-Guillaume.

Il est à noter en tout cas, que c'est précisément la région sèche sous le Vent qui est de beaucoup la plus peuplée, puisqu'elle renferme 62,5 % de la population totale. Bien mieux, Kopp a remarqué (3) que c'est dans cette région que l'habitat est le plus dispersé; et il n'y a pourtant ni citerne, sauf dans la région du Guillaume, ni barrage, et tout un canton dépend pour son alimentation en eau d'un vieux tuyau à débit fantaisiste. Il n'empêche: l'importance de l'eau est éclipsée par celle de la richesse du sol, du climat sain, de la petite propriété qui a provoqué la dispersion; le rendement en sucre de la canne est plus élevé en climat sec qu'en climat humide; ces considérations priment celle de la proximité de l'eau.

#### *Éléments essentiels du choix du site.*

1) *L'influence de la structure agraire.* La structure de la propriété joue un rôle prépondérant. Nous avons vu qu'en zone côtière le grand domaine tend à concentrer les cases de ses journaliers et de ses colons en noyaux séparés par de vastes champs de cannes à peu près vides (4), et que les régions de petite propriété et de colonat mixte impliquaient un habitat dispersé dans des parcelles beaucoup plus petites et plus nombreuses. Dans les Hauts, la répartition de l'habitat est beaucoup plus homogène: car les grands domaines y jouent un faible rôle, et les colons, souvent possesseurs eux-mêmes de quelques centaines de gaulettes, ont leurs cases au milieu des terres qu'ils cultivent; dans le secteur du Guillaume

(1) Nous avons vu au Bernica une charrette chargée d'un tonneau stationnée au bord de la route. Deux jeunes garçons descendaient à pied à la Ravine, y remplissaient des fers blancs qu'ils remontaient à tête et déversaient dans le tonneau. Il fallait quatorze fers blancs pour remplir celui-ci. Après quoi la charrette repartait à la case. On faisait ainsi trois à quatre voyages de ce genre par jour pour irrigation ou cuite de géranium.

(2) I.N.S.E.E. Le logement dans les D.O.M., brochure ronéotypée, 1954.

(3) Kopp, op. cit. Revue Agricole, 1934.

(4) Citons le cas typique du grand domaine du Bois-Rouge, dont les cannes couvrent la plaine inhabitée, et sont travaillées par les gens de la commune d'Ango et de la commune Carron, qui descendent tous les matins.

la Saline, on peut assez souvent opposer les interfluves des grands domaines à ceux des petites propriétés; c'est ainsi que les Hauts du Bernica sont plus denses en cases que ceux de la Petite-France, entre les Ravines Hibon et Athanase; au Nord de celle-ci, au contraire, le morcellement de la propriété ramène un pullulement de cases. La rive Nord de la Grande Ravine de Trois-Bassins, dépendant d'un grand domaine, est vide de cases, même dans les Hauts cultivés en géranium; sur les pentes du Tampon, le secteur s'étendant du Bras de Pontho à la Rivière d'Abord est beaucoup plus saupoudré de maisons que celui de la Rivière d'Abord à Manapany; or le premier secteur est région de moyenne propriété, le deuxième de grands domaines, ce dernier possédant un bon sol d'argiles épaisses et sans galets. Cette alternance peut aussi se montrer dans des zones superposées: de la Ravine du Trou à celle du Cap, il n'y a presque aucune case entre le chemin de Ligne et la route Hubert-Delisle, parce qu'il s'agit du grand domaine de Stella; sur la route Hubert-Delisle et au-dessus, au contraire, les cases s'éparpillent en nombre.

2) *L'influence de l'altitude.* En revanche, ce sont bien des causes physiques qui provoquent l'absence de l'habitat là où le sol ne peut être actuellement mis en valeur. S'il n'y a pas moyen d'amener l'eau là où l'irrigation est indispensable, la région reste vide: telles les dunes de l'Étang-Salé, la steppe de la Plaine des Galets, et la savane littorale sous le Vent: l'habitat, exceptionnel, n'y est dû qu'à des causes très particulières: stations balnéaires, port de commerce. Il se pose dans cette région occidentale une question de limite d'altitude inférieure de l'habitat, l'alizé du SSE y perdant peu à peu son humidité. La plaine du Gol est déjà très sèche, mais elle peut être irriguée par les eaux venues de Cilaos ou des Macques; au-delà, vers le N.O., les ravines n'ont plus assez d'eau, et seules les pluies d'altitude permettent les cultures. La sécheresse est donc croissante de l'Étang-Salé au Port, et la limite inférieure de l'habitat devrait, théoriquement, s'élever progressivement dans cette direction. En fait, il y a des causes d'anomalies dans le détail: cette limite est à 30 mètres à l'Étang-Salé, mais le massif de dunes la repousse à 200 mètres aux Avirons; elle redescend ensuite à 70 mètres au Piton Saint-Leu, s'élève à 140 m au Portail, mais redescend, par Stella, jusqu'à la côte de Saint-Leu-ville; de là, elle remonte assez régulièrement jusqu'à 400 m à la Saline, où la savane s'étale au maximum à cause de l'écran du Grand-Bénard. La limite inférieure de l'habitat s'abaisse ensuite à 300 m à l'Hermitage, 230 m à l'Eperon, pour rejoindre à nouveau la côte à Saint-Paul, où la culture irriguée de la canne est permise par l'Étang.

Les très petits îlots d'habitat misérable englobés dans la bande sèche tiennent davantage du campement de bohémiens que du hameau: il s'agit de paillotes de calumet où vivent quelques familles malabares de l'Hermitage et de la Saline les Bas; ces familles vivent — fort mal — d'un peu de pêche, de la recherche des coraux et de l'élevage des cabris. La ligne de villas côtières dans les filaos de la Saline, le centre balnéaire de Saint-Gilles constituent une autre exception, d'origine bourgeoise; le captage de la Ravine Saint-Gilles pour irriguer les cannes d'un grand domaine sert aussi aux cultures maraîchères.

La question de la limite d'altitude supérieure de l'habitat est autrement importante, car elle laisse vides de vastes superficies. Ce n'est guère le froid qui empêche la culture, et par conséquent l'habitat. Mais près des cimes, les coulées sont plus récentes, le basalte est à nu, la

raréfaction des précipitations en a permis la conservation, et seule une végétation de brandes peut s'y installer. La violence des vents, la pauvreté des sols, le manque d'eau à l'Ouest, l'excédent d'humidité à l'Est, l'éloignement, l'absence de chemins sont autant de raisons de ne pas franchir ici une limite d'altitude que l'on dépasse en bien des pays tempérés. Il faut y ajouter l'opposition tenace des forestiers, qui font barrage en protégeant le Domaine pour sauver les terres plus basses de la ruine.

La limite d'altitude est donc le résultat d'un compromis entre les cultivateurs et les ennemis de la culture : la forêt, la lave nue, l'humidité et la pente. Contre les quatre adversaires réunis, le désir de mettre le sol en valeur ne peut rien : on s'explique ainsi que de Sainte-Rose à Langevin, la limite supérieure d'altitude suit à peu près la courbe des 100 mètres et ne dépasse 150 que sur deux points très précis, le Bois-Blanc et le Tremblet, où le replat dominant la mer est plus élevé qu'ailleurs. La limite descend même, à Saint-Philippe, à 50 mètres, après interruption totale de l'habitat dans la traversée du Grand-Brûlé.

Pour l'ensemble du côté au Vent, cependant, la limite moyenne gagne en altitude à mesure que l'on va vers le NO : 150 à 250 mètres à Sainte-Anne, 200 à 300 à Saint-Benoît, 350 au-dessus de Saint-André, 500 à Sainte-Suzanne, 650-750 à Sainte-Marie-Saint-Denis. La forêt descend donc assez bas : en effet, la largeur de la plaine côtière évitait aux habitants d'escalader les pentes plus raides ; en altitude, l'humidité et les pluies qui auraient pu, en pays plat, favoriser des rizières, s'opposent à toute culture rentable ; la densité du couvert végétal a découragé les défricheurs, peu désireux de vivre dans un bain de fraîcheur humide. Au Nord, mieux abrité, des pointes d'habitat poussent jusqu'à 900 mètres au Brûlé, et 1 150 m à Moka.

Le contraste est total avec le versant sous le Vent, où l'on peut dire que dans l'ensemble la forêt a presque disparu. Sur le versant occidental, la limite de l'habitat court à peu près parallèlement à la route Hubert-Delisle, environ deux cents mètres au-dessus, soit entre 950 et 1 050 m dans les hauts de Saint-Leu, 950 à 1 200 dans ceux de Saint-Paul. Sur le versant Sud, ni trop humide, ni trop sec, et constitué par les riches sols de la deuxième Fournaise, de pente très douce, et formant un large ensellement bien abrité, l'habitat a trouvé un site de choix. Il monte jusqu'à 1 300 m à Saint-Joseph (Grand-Coude) et à la Plaine des Cafres s'étale sur une large zone entre 1 400 et 1 650 mètres.

C'est vis-à-vis, au-delà du Bras de la Plaine, que se trouve le lieu habité le plus élevé de l'île, la croupe de Dimitil : une vingtaine de cases y sont disséminées avec leurs alambics sur le plateau terminal, atteignant 1 800 mètres ; l'Entre-Deux n'ayant guère de terres cultivables dans les Hauts, les a utilisées au maximum lors du « boom » du géranium ; un petit village épars se créa donc, suspendu entre les abîmes de Cilaos et ceux du Grand-Bassin ; le cyclone de 1948 y fit un tel lessivage du sol que beaucoup de planteurs renoncèrent ; à part deux ou trois, les propriétaires de Dimitil vivent maintenant à l'Entre-Deux et viennent simplement passer des périodes sur le « bord de Cilaos » pour préparer, entretenir, récolter le géranium et faire les « cuites » ; les transports se font par bœufs ; type modeste de « remue » et d'habitat semi-permanent dont c'est, avec le Tévelave, le seul exemple dans cette île montagneuse qui n'a rien d'alpin.

Dans l'ensemble, on peut dire que la limite de l'habitat dans toute la région sous le Vent s'établit entre 900 et 1 200 m en moyenne. Les

avancées ou reculées au-delà ou en deçà de cette limite s'expliquent facilement par les nuances de la structure ou du climat. Les massifs anciens aux laves appauvries ont été délaissés, d'où une limite anormalement basse de l'habitat sur la Montagne, à la Caroline (150 m), dans les hauts de l'Étang-Salé, des Macques, de la Commune, abandonnés à la forêt; par contre, les petites cuvettes abritées, à fond plat, groupent des villages très au-dessus des habitats voisins: 1 100 m au Dos-d'Ane, 1 300 aux Macques. Des cases isolées à 1 500 m au Bois de Néfles, 1 600 aux Colimaçons, 1 400 au Plate, sont toujours liées à des considérations locales (postes forestiers, étapes de sentiers, exploitation de charbon, etc.).

La remontée anormale de la courbe dans les Hauts de Trois-Bassins (1 600 m) est d'autant plus curieuse que la limite d'altitude inférieure décrit elle aussi un golfe en altitude. Il est probable que la ligne des crêtes remontant considérablement à l'aplomb du Grand-Bénard, la zone de nébulosité et de pluie maxima est relevée d'autant, décalant avec elle les zones de culture et d'habitat.

Si l'habitat ne monte pas très haut dans les Cirques, malgré leur position abritée, c'est surtout parce que la surface des grands îlets comprise entre 800 et 1 300 m vient buter contre des parois tellement redressées que tout établissement humain y est prohibé; exceptionnellement on peut voir des cases isolées, accrochées beaucoup plus haut, sur des banquettes minuscules suspendues dans le rempart. Si une assez grande surface subhorizontale se développe, elle est occupée, quelle que soit l'altitude; on habite au Grand-Ilet jusqu'à 1 280 mètres, à la Nouvelle à 1 300-1 400, à Rocheplate à 1 300, à l'Ilet Salaze, à 1 660, à Marla à 1 700. À la Plaine des Palmistes, trop humide et où la lave affleure partout, les cases ne dépassent pas 1 300 m. Les cirques orientés au Vent, quoique plus humides, n'ont pas de limite d'habitat inférieure à celle des cirques sous le Vent; on y habite beaucoup plus haut que sur les pentes extérieures de Saint-André et de Saint-Benoît.

3) *L'influence des communications.* La mise en culture étant partie de la côte, il allait de soi que le défrichement devait progresser peu à peu en altitude, et que les champs étaient situés au-dessus de la plupart des cases. Il était du reste plus facile de descendre les récoltes jusqu'à la case que de les y remonter. Pendant longtemps, les demeures littorales suffirent à abriter les cultivateurs, qui montaient au travail par les chemins d'exploitation que nous trouvons sur presque chaque interfluve. À cause de la falaise inférieure, les gens de Saint-Paul avaient simplement des abris pour esclaves, sorte d'« ajoupas », dans leurs « habitations » au-dessus de l'abrupt.

Les choses devaient changer avec le « boom » de la canne, et plus encore avec celui du géranium. Il n'était plus question d'habiter le littoral pour cultiver les cannes à 600-900 mètres. La montée des cannes provoqua donc non seulement la montée de l'habitation, mais le dédoublement des villages, lorsque la canne eut atteint une altitude suffisante; un autre secteur s'offrit à la mise en culture à partir de la nouvelle base d'habitat ainsi créée: le principe de la maison en contrebas de la terre exploitée resta donc la règle générale (1).

La montée de l'habitat permanent eut d'abord lieu en ordre dispersé. Cette montée fut à son tour freinée, comme celle de la canne, par

(1) NOTTRET. La maison rurale. Informations agricoles n° 8, p. 30.

l'éloignement des centres côtiers, le planteur hésitant à vivre trop isolé des centres ruraux et des chemins propres à écouler ses cannes.

Alors intervint un élément essentiel dans la répartition de l'habitat dans l'île : le chemin horizontal traversant les pentes du cône parallèlement aux courbes de niveau; nous avons souligné son rôle dans la structure agraire. A la fois cause et conséquence de la concentration relative des cases, ces chemins ont été aménagés à certaines altitudes commodes pour joindre entre eux les petits groupes de cases nés sur les pentes à un même niveau; certains, tels le « chemin de Commune » ou celui « de Ligne », à Saint-Paul et à Saint-Leu, ne sont que l'élargissement, pour les rendre accessibles aux charrettes, des chemins de piétons créés par les usagers. D'autres, telle surtout la route Hubert-Delisle, ont été conçus dans le plan d'ensemble d'une route circulaire vers 600-800 mètres. Si, à l'origine, l'un des motifs de son aménagement fut de créer une rocade intérieure à l'abri des bombardements d'une flotte de guerre (!) il est de fait que cette route, toujours inachevée, fut construite sur les pentes habitées, et non dans les régions désertes, qu'elle réunit un certain nombre de petites communautés rurales et qu'elle attira ensuite sur ses bords de nouvelles et nombreuses cases, permettant ainsi la mise en valeur des pentes moyennes à partir de 1865.

Seulement, les profondes coupures des ravines qui découpent les pentes imposent aux chemins des Hauts un nombre infini de boucles pour franchir les thalwegs, et ces gorges sont des lieux déserts. Elles imposent en fait à l'habitat, disposé en rubans horizontaux, des rapports humains verticaux; les agglomérations des Hauts communiquent normalement non avec leurs voisins en altitude mais, par des chemins en lacets, avec leurs métropoles littorales, d'autant que la nécessité d'écouler les cannes l'exige (Pl. XI). La Ravine des Cabris se déverse sur Pierrefonds, le Tampon sur Saint-Pierre, les Lianes sur Saint-Joseph, Montvert sur Grand-Bois (Pl. XLI), la Chaloupe sur Saint-Leu et le Dos d'Ane sur la Possession, la Crête sur Langevin et le Tévelave sur les Avirons, le Bois de Nèfles sur Saint-Paul. Cette dernière ville a réussi cependant à drainer le trafic de toutes ses filiales, même éloignées, par une diagonale en excellent état, qui recoupe les routes horizontales et la réunit à Trois-Bassins par Saint-Gilles-les-Hauts et la Saline.

En gros, donc, chaque agglomération de la côte a donné naissance à des agglomérations d'altitude (1) et, l'essor démographique de ces zones aidant, certaines se sont séparées et ont formé des communes de plein exercice. Ainsi, à un dédoublement horizontal au XIX<sup>e</sup> siècle (Saint-Paul ayant donné la Possession, laquelle a donné le Port; Saint-Louis ayant donné l'Etang-Salé et les Avirons, Saint-Joseph ayant donné Saint-Philippe), suite de celui du XVIII<sup>e</sup>, s'est substitué un dédoublement en altitude: depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Saint-Pierre a successivement donné naissance à l'Entre-Deux, au Tampon, à la Petite-Ile; Saint-Paul à Trois-Bassins. Assez vite, probablement, Saint-Louis détachera Cilaos, puis la Rivière, et Saint-Paul libèrera la Saline, Saint-Gilles, le Guillaume et le Bois de Nèfles; ces gros centres ruraux, de même que la Ravine des

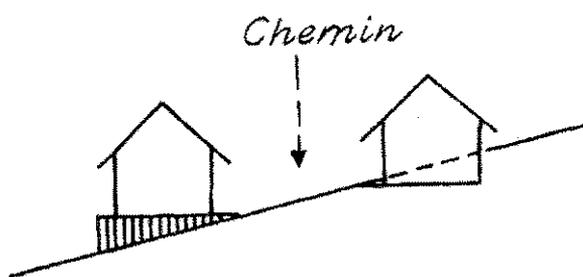
(1) Un exemple typique de ces dédoublements successifs est celui de la région de la Petite-Ile, où l'échelonnement en altitude se retrouve jusque dans la toponymie:

- sur la côte, on rencontre Anse-les-Bas et Manapany-les-Bas et les Bains,
- sur le chemin de 300 m Ravine du Pont-les-Bas et Petite-Ile,
- sur le chemin de 450 m Anse et Ravine du Pont, Montvert-les-Bas,
- sur la route Hubert-Delisle (500-600), Anse-les-Hauts, Manapany-les-Hauts, Montvert-les-Hauts.

Cabris, n'ont pas attendu l'indépendance pour manifester leur importance; la dichotomie économique et sociale précède la dichotomie administrative.

Sur le côté du Vent, la dichotomie a détaché Salazie de Saint-André et la Plaine des Palmistes de Saint-Benoît; mais il s'agit d'un processus économique différent: les deux communes d'altitude sont séparées de celles du littoral par une zone entièrement déserte. Sur les pentes externes, il y a bien un chemin de charrettes qui serpente en innombrables contours vers 250 mètres d'altitude de la Rivière des Pluies à Mencilol par Bagatelle, et un embryon de route Hubert-Delisle entre le Cratère et le pont de la Rivière de l'Est; mais ils ne sont en rien l'équivalent des routes sous le Vent, et les amas de cases de Beaufonds, Bagatelle, Bras des Chevrettes, Ravine des Chèvres ne sont aucunement comparables aux gros villages de l'autre versant; l'habitat normal sur la côte Est, c'est la route littorale; sur les côtes Ouest et Sud, ce sont les pentes moyennes.

En tout cas, le rôle des chemins est essentiel et il y en a presque partout. Ils serpentent entre les cannes, simples pistes d'argile rouge, ou bien, dans les Hauts, ils se faufilent entre les touffes de vétyver ou les murettes qu'on construit facilement en entassant les galets enlevés au champ. Le chemin est l'axe de l'habitat. Là où il n'y en a pas, l'installation humaine est beaucoup moins dense. On attribue à juste titre l'inexploitation des Hauts de l'Etang-Salé à l'absence de la route Hubert-Delisle entre le Tévelave et Bellevue. Presque toutes les cases sont sur le bord d'un chemin, horizontal ou en lacets. Fatalement, la façade de la case s'ouvre sur le chemin, faisant fi du vent, de la pluie, de la mer, du soleil et même de la pente: sur les deux bords opposés du même chemin de rocade, si la pente est trop forte, la case en aval aura son arrière surélevé par des murettes de soutènement ou un talus artificiel de terre; la case en amont aura son arrière logé dans une excavation de la pente aménagée en creux pour le recevoir (Pl. XXVIII et croquis ci-dessous). A l'origine, les principaux chemins ont été tracés en fonction des cases existantes à desservir; mais c'est toujours au bord des chemins déjà tracés qu'on a construit les nouvelles. Le réseau des communications a fixé



l'habitat. Les plus magnifiques exemples en sont donnés par les secteurs de la route coloniale à Cambuston (Pl. XII) et à Saint-Philippe, par la route Hubert-Delisle des Colimaçons aux Avirons, par celle des Six-Cents du Bras de Pontho à Bérive (1).

(1) Il faut bien préciser qu'il ne s'agit pas là de villages-rues mais simplement d'habitat en rue, car ces rangées de cases au long des chemins ne sont que des parties de communes comptant ailleurs d'autres hameaux et des centaines de cases dispersées un peu partout.

La dispersion à peu près totale des cases au-dessus de la route Hubert-Delisle vient, à notre avis, davantage de l'absence de route carrossable que du régime de la propriété; la meilleure preuve en est que là où passe une route, à la Plaine des Cafres ou à la Plaine des Palmistes, elle y entraîne, à une altitude plus haute encore, des masses de cases qui s'alignent en villages-rues. L'exemple de la Plaine des Palmistes montre même que cette force attractive de la route annule les intentions de la planification: dans ce village, qui fut un centre de peuplement artificiel, les cases sont à peu près toutes le long de la route qui serpente au milieu des concessions, dont beaucoup sont restées lettre morte et ont été reprises par la forêt secondaire; on voulait une zone maraîchère, on a un ruban de villas de villégiature, vivant de la route, et non de la terre.

4) *Influences diverses.* Il est vrai qu'il ne s'agit plus ici, d'habitat impliqué par la vie rurale, mais d'un mode de concentration provoqué par des exigences bourgeoises. Les stations d'altitude ou balnéaires ont besoin d'une route carrossable, les citadins y venant avec leur voiture. Ainsi sont nés les deux villages des Hautes Plaines, et l'alignement des villas de Saint-Gilles-les-Bains, de l'Hermitage ou de la Montagne, le long de la route préexistante. Lorsque la route a été construite en fonction d'une station déjà créée, celle-ci y affecte au contraire une dispersion relative (le Brûlé), ou même une concentration urbaine (Cilaos, Hell-Bourg). Enfin, là où aucune route n'a été tracée, les sources thermales sont restées inexploitées (Bras-Cabot, par exemple, ou les sources du Bras Rouge à Cilaos).

Plus nombreuses sont les agglomérations nées des sucreries, particulièrement typiques auprès des usines modernisées où le personnel technique est parfois logé dans des petites cités ouvrières récentes construites en dur, qui tranchent sur la grisaille des cases rurales: à la Mare, par exemple, à Savannah, à Grand-Bois, au Gol. Les agglomérations nées des usines sont parfois plus concentrées que les villages voisins: Vue-Belle concurrence la Saline, le Quartier-Français a une allure plus urbaine que Sainte-Suzanne, la Mare est presque deux fois plus peuplée que le bourg de Sainte-Marie. Quelques grands propriétaires aménagent même de petites cités rurales pour leurs colons.

Il nous faut signaler enfin qu'au seul grand croisement de l'île, aux Six-Cents du Tampon, une agglomération active et aisée s'est développée sur un carrefour. Ce carrefour est un centre de commerce et d'attraction à la fois pour tout le secteur méridional de la route Hubert-Delisle et pour la route de Saint-Pierre à la Plaine des Cafres, toutes deux fort habitées. Un commerce animé s'y est installé puis modernisé, pour satisfaire une clientèle locale aisée et aussi une clientèle de passage. Moins qu'aux conditions admirables de son sol et de son climat, mais très réellement quand même, le Tampon doit à ce carrefour central d'être de beaucoup le noyau de peuplement le plus important des Hauts de la Réunion.

## 2. Concentration et dispersion.

La densité de l'habitat transparait dans l'analyse des sites.

Il n'y a dans l'île que trois agglomérations essentiellement urbaines: les centres-ville de Saint-Denis et de Saint-Pierre et le Port; tous les autres « quartiers » ne sont que des amas plus ou moins denses de cases



**LES CASES**  
Case à murs de calumet (L'Eperon)



Case en calumet et son « emplacement » (La Saline les Bas)



au milieu des jardins et des champs, chaque case ayant sa « cour » et étant toujours relativement éloignée de ses voisines, sauf dans le « centre » des villages (Pl. XIII).

Il ne peut donc s'agir que de concentration relative, et sur un plan qui ne permet guère la comparaison avec les villages français. En effet, si elles étaient en France, chacune de ces nébuleuses ou agglomérations rurales formerait une commune à part. Ici, les communes sont immenses; beaucoup comprennent un secteur de plaine, un secteur de grandes montagnes, de vastes zones désertes, et plusieurs gros villages souvent plus peuplés et plus agglomérés que le chef-lieu officiel (1).

C'est ainsi que la commune de Sainte-Marie possède 10.284 habitants ainsi répartis: bourg officiel et concentré: 874 hab.; usine de la Mare, également concentrée: 1343; tout le reste étant éparpillé en hameaux ou écarts isolés dans un rayon de 8 kilomètres. Il n'y a à Saint-André que 3306 habitants agglomérés au chef-lieu, sur 15290. A Sainte-Rose, le centre officiel n'a que 165 hab., alors que la Rivière de l'Est en a 308, Ravine Glissante 261, Bois-Bianc 529, Le Piton 935. On connaît déjà l'exemple de Saint-Paul qui possède un centre-ville de 2200 habitants et cinq villages annexes: la Saline 1393, le Guillaume 1576, le Bois de Nèfles 1232, Saint-Gilles-les-Bains 721, Saint-Gilles les Hauts 1308, soit un total de 9429 en six agglomérations, tout le reste, soit 21700, étant éparpillé au long des chemins dans la campagne. Le Piton Saint-Leu est presque deux fois plus peuplé que sa métropole (6369 et 3862). Saint-Louis-ville n'a que 7721 habitants, pour 11995 à la Rivière: il est certain qu'en France celle-ci serait une commune ou même une sous-préfecture. De même la Ravine des Cabris qui, avec ses 6627 habitants, équilibre presque la partie de Saint-Pierre agglomérée (8863). L'I.N.S.E.E., en publiant le recensement de 1954 pour les D.O.M., a donné pour chaque commune le détail de la population agglomérée au chef-lieu et de la population éparsée. En calculant le pourcentage de la population agglomérée au chef-lieu par rapport à la population totale, on arrive à des résultats officiels qui demandent des explications géographiques pour signifier quelque chose. Les plus typiques sont ceux du Port où 94 % de la population est agglomérée au chef-lieu, situé au milieu du désert de la Plaine des Galets (Pl. XXXVIII). A part les deux seules véritables villes (Saint-Denis 62,8 % agglomérés et Saint-Pierre 53,3 %), les autres communes s'échelonnent entre Trois-Bassins (4,6 %) et le Tampon (34,1 %). Il y a une certaine homogénéité entre Saint-André (18,7 %), Bras-Panon (20,2 %) et Saint-Benoît (27,7 %), et aussi entre Saint-Joseph (17,1 %) et Saint-Philippe (17,6 %). Ceci dit, dans des régions d'habitat absolument semblable, les résultats sont essentiellement différents, selon que les écarts des Hauts sont restés des annexes ou ont été déclarés communes: ainsi Saint-Paul (7,2 %), Trois-Bassins (4,6), Saint-Leu (5,2), n'ont pas, en réalité, un habitat plus dispersé que les villages du Vent. On peut noter, pour deux cirques de même situation, 9,4 % à Salazie, dispersé en flettes, et 30,1 % à la Plaine des Palmistes, village-rue (2).

Ces restrictions faites, on peut établir les catégories suivantes, sans qu'il y ait aucune rigueur dans les différenciations.

La concentration rurale maxima, en noyau autour d'un centre, se rencontre dans certains chefs-lieux de quartiers d'origine ancienne,

(1) L'artifice administratif brouille tout: un géographe étudiant l'habitat est forcément obligé de travailler dans le cadre de la commune: si tous les villages de l'arrondissement d'Etampes ne formaient qu'une seule commune, ce géographe, au lieu de conclure au village concentré, concluerait à un village dispersé en plusieurs centres secondaires. Il en est ainsi de la Réunion.

(2) On reste sceptique sur la valeur des résultats chiffrés, lorsqu'on calcule que pour une situation inchangée de l'habitat, Saint-Pierre aurait eu, avant 1925, une concentration de 41,1 % au lieu de 53,3 %, uniquement parce que, à l'époque, le Tampon et la Petite-Île en faisaient encore partie.

notamment à Saint-Joseph, Saint-Louis, Saint-Benoît, Saint-Paul; l'habitat n'y est pas établi uniquement au long d'une seule rue, mais aussi le long de petites ruelles à peu près parallèles ou perpendiculaires. On peut discerner à Saint-Benoît une esquisse de village en étoile et à Saint-Louis un embryon de petite ville en damier. Ces quartiers d'origine sont des centres semi-urbains, avec de nombreux commerçants redistributeurs des grossistes de Saint-Denis ou de Saint-Pierre, des garages et ateliers de réparation, des cinémas fonctionnant deux ou trois fois par semaine, un hôpital, mais aussi beaucoup de terrains vagues et même des champs à proximité des rues commerçantes.

La concentration est également assez forte autour des usines à sucre, parce que les cases ouvrières y sont moins mélangées aux exploitations agricoles que dans un village ordinaire; ainsi à la Mare, à Vue-Belle; mais les cannes ne sont jamais loin. Dans les régions de grande exploitation, où les cases des colons et des journaliers ne se sont pas dispersées dans les cannes, le noyau d'habitat formé par l'usine, la demeure du propriétaire, les dépendances, les cités ouvrières, se détache souvent, au milieu des champs inhabités comme un petit village aggloméré, entouré de son bouquet d'arbres fruitiers: tel, vu de loin, un village de Beauce; ainsi se présentent Stella, Savannah, Bois-Rouge, le Gol, Pierrefonds. Il en est de même de certaines « habitations » de la côte du Vent, en altitude; Beaufonds, Bagatelle, Flacourt forment de petits noyaux assez bien isolés les uns des autres.

Concentration assez poussée, par la force des choses, mais pour un peuplement bien faible, dans les îlettes des rivières et des cirques. L'îlette à Cordes, par exemple, comprend environ 36 cases pour 135 hectares, Palmiste-Rouge 70 cases pour 150 hectares; on compte souvent entre les îlettes des heures de marche en terrain difficile et désert. Il s'agit là d'une variété d'habitat de montagne tropicale, où les villages sont sur les hauteurs et où les vallées sont des obstacles que l'on fuit. Ainsi les îlets sont-ils dispersés, mais l'habitat dans chacun d'eux participe-t-il de la concentration.

Il est difficile de parler de concentration pour caractériser l'étiement des cases le long de la route coloniale, sur 230 kilomètres de tour et 50 mètres de large. L'habitat est, cependant, aggloméré dans une certaine mesure, puisqu'on peut dire que 60 000 habitants — soit 1/5 de la population — sont ainsi rassemblés sur cette circonférence. Ainsi, M. Isnard a-t-il pu parler d'habitat groupé, par rapport aux pentes beaucoup moins peuplées, et d'une densité de 150 habitants au km<sup>2</sup> sur la plaine littorale (1). Ces habitants n'ont pas le plus souvent leur champ de cannes à côté de leur case. Mais il n'en est pas absolument de même des deux autres lignes d'habitat, celles de mi-pente. Le long de la route Hubert-Delisle, ou du chemin des Bambous, ou à la Rivière Saint-Louis, la case est fréquemment jointe à tout ou partie du domaine.

On peut, en résumé, considérer que la plus grande partie des populations rurales de l'île est groupée en rubans étirés le long de routes disposées en trois étages sur les pentes extérieures de l'île. Ces trois lignes se distinguent, de loin, par la ceinture sombre des arbres fruitiers traversant les cultures.

1. *La ligne côtière*, à peu près ininterrompue, sauf à la Montagne, au Grand-Brûlé et le long de la savane occidentale.

(1) H. ISNARD. L'île de la Réunion. Dans « La France de l'Océan Indien, op. cit. p. 264.

## 2. La ligne des 250-300 mètres.

*Sous le Vent:* Sainte-Thérèse - Eperon - Saint-Gilles-les-Hauts - la Saline - les Colimaçons - le Chemin de Ligne - les Aviron - Ravine Sèche - Gol les Hauts - la Rivière Saint-Louis - Entre-Deux - Mahavel - Ravine des Cabris - Ligne Bambous - Anse - Petite Ile.

*Vent:* Ravine des Figues - Bagatelle - Bras des Chevrettes - Mencilol - Cratère - Sainte-Anne-les-Hauts.

## 3. La ligne des 500-600 mètres:

*Sous le Vent:* Bois de Nèfles - Guillaume - Trois-Bassins - Route Hubert-Delisle - Télavelave - Bras de Pontho - Six Cents - Tampon - Montvert - Lianes.

*Vent:* néant.

En majeure partie, ces agglomérations-nébuleuses constituent des communautés rurales douées d'une certaine autonomie économique et sociale. Beaucoup constituent des sections de commune, avec « mairie » (bureau d'état civil), église, groupe scolaire, P.T.T. et noyau d'allure urbaine, avec Chinois, « Z'arabe », et certaines industries artisanales (menuisiers, tailleurs, ferblantiers, cordonniers); on y trouve toujours des bricoleurs en électricité ou en réparation automobile, et des organismes ambulants y projettent des films; syndicats, associations y ont leur section; dispensaires et bureaux d'hygiène y consultent, et parfois même médecins et pharmaciens y exercent; la Saline, le Guillaume, la Ravine des Cabris, sont de véritables petites villes, beaucoup plus importantes même que Saint-Philippe et Bras-Panon.

Entre les lignes des trois niveaux, et spécialement le long des chemins en lacets, tout le reste des cases est éparpillé, et comme les cases des lignes sont elles-mêmes assez espacées et séparées par des parcelles de canne ou de géranium, des vergers ou les thalwegs des ravines, il en résulte que l'impression d'ensemble est celle d'un désordre dans lequel il semble vain de rechercher des lignes directrices. Les rubans d'habitat sautent aux yeux à l'examen des cartes ou des photos aériennes; sur le terrain, ils n'apparaissent guère. Enfin, dans cet éparpillement apparent des cases, les régions de particulières concentrations en nébuleuses piquètent l'ensemble, comme les flotteurs parsèment et soutiennent les mailles d'un filet (Pl. XIII).

La dispersion dans les Hauts aboutit à un habitat de plus en plus raréfié, au contact de la forêt (1).

Nous donnons ci-jointe une carte-essai de la densité de l'habitat à la Réunion, d'après les feuilles au 1/50 000' de la carte de l'I.G.N. Cette carte n'indique le nombre exact de cases que dans les régions rurales d'habitat dispersé. Le long des routes, à plus forte raison dans les centres, les signes conventionnels n'indiquent plus que des groupes de cases d'importance variable et indéterminée (Carte hors-texte V).

(1) Aux Aviron, M. Francis Rivière, en participant aux enquêtes du recensement de 1954 a pu calculer les densités décroissantes de l'habitat en fonction de l'altitude; il est arrivé aux ordres de grandeur suivants:

De la route littorale au chemin de ligne et Ravine sèche ..	574 cases
Du chemin de ligne au chemin de raccord .....	69 cases
Du chemin de raccord à la route Hubert-Delisle .....	45 cases
Télavelave .....	71 cases
Piton des Merles .....	26 cases

(Dans Paul Berg. « Autour du recensement de 1954 ». Le Peuple, 12 ou 14 oct. 1954).

Tel quel, cet essai cartographique, approximatif, peut représenter de façon assez fidèle l'allure de l'habitat. On peut y comparer, en gros, les régions de structure agraire différentes. Cette carte est superposable à la carte de répartition du peuplement basée sur le recensement de 1954 (Carte hors-texte VII). Comme elle, elle fait apparaître l'importance de la zone complètement vide d'habitat et de culture; nous l'évaluons, sur les pentes extérieures, à 965 km<sup>2</sup>, soit les 2/5 de la superficie totale de l'île, et à 45,4 % de la superficie de ces pentes. Tout essai de calcul analogue dans les cirques ne peut être tenté qu'avec les plus expresses réserves. Au total, il y aurait 1 257 km<sup>2</sup> entièrement déserts, soit 50 % de la superficie totale de l'île.

### 3. Les aménagements modernes.

La reprise économique d'après-guerre a permis de commencer la réalisation d'une œuvre de longue haleine: l'amélioration de l'habitat rural (1).

Le plus pressé était la réfection à peu près totale du réseau routier, de façon à rendre d'accès aisé aux véhicules tous les hameaux suffisamment peuplés de l'île; il est question de continuer sur le versant occidental la route Hubert-Delisle jusqu'au Guillaume et au Bois de Nèfles vers le Nord, jusqu'à Golles-Hauts vers le Sud, débloquent ainsi les Hauts de l'Etang-Salé, inhabités, et de reprendre la construction de la même route dans les Hauts de Saint-Benoît et de Sainte-Anne.

L'électrification rurale progresse rapidement. L'I.N.S.E.E. estime qu'en 1954, 13 % des logements avaient l'électricité: il s'agit des grandes agglomérations urbaines, exclusivement. Le point délicat est celui des adductions d'eau; l'eau est suffisante, mais malsaine dans la région du Vent, malsaine et insuffisante dans la région sous le Vent; l'œuvre à réaliser est si considérable qu'on a jusqu'ici reculé devant ses conséquences financières. On en est au stade de la recherche des nappes souterraines et à celui des devis de captages; les fissures du sol poreux, les blocs et alluvions roulés par les ravines en furie, ont empêché jusqu'ici tout politique de barrages ou de puits.

Le jour où chaque case aura à discrétion l'eau potable, le courant lumière et le courant force, l'économie, la santé, l'habitat réunionnais seront transformés, et ce sera le meilleur moyen de faire disparaître rapidement l'inertie et la routine créoles. Mais il est certain que l'éparpillement de l'habitat ne peut que contribuer à rendre beaucoup plus onéreux et moins rapide cet effort d'équipement.

Un problème souvent agité à la Réunion est celui d'abandonner la côte au climat pénible pour installer les agglomérations à mi-pente. Il vient d'être à nouveau posé par M. Guézé (2) qui estime que le climat littoral retarde le développement de la race, et que les créoles, comme poussés par un instinct vital, émigrent naturellement vers les Hauts dès qu'un minimum routier le permet. Ce mouvement est combattu par l'immobilisme de l'administration et du monde commerçant peu soucieux d'un tel déplacement de capitaux. Une des premières mesures serait d'installer en altitude les écoles secondaires de Saint-Denis. Il faudrait ensuite dissocier les territoires d'altitude des communes littorales qui

(1) Voir ci-dessous, chapitre XIII, partie III, paragr. 4.

(2) P. GUÉZÉ. Des solutions nouvelles pour la Réunion. France Outre-Mer, mars 1956, pp. 35-37.

en freinent le développement, et créer des communes des Hauts avec des moyens financiers viables.

Cette théorie ne nous paraît guère tenir compte des faits. Ce n'est pas pour jouir d'un meilleur climat qu'au XIX<sup>e</sup> siècle les créoles sont montés dans les Hauts, mais pour y trouver des terres. Celles-ci occupées, aucun élément ne nous permet de dire que l'exode vers les Hauts continue actuellement; on constate au contraire, une redescente de la main-d'œuvre, permanente et saisonnière, vers la capitale, le Port et les domaines sucriers. Seuls, les éléments bourgeois émigrent vers les Hauts — à titre transhumant — à la saison chaude. Qu'on le veuille ou non, les planteurs resteront là où sont les cannes et les dockers là où sont les bateaux; ils auront toujours besoin d'un minimum de magasins de détail et de services administratifs auxquels correspondent les villes côtières actuelles, déjà vidées au maximum vers les Hauts (Saint-Paul-Saint-Leu). Le déménagement ne concernerait donc pratiquement que Saint-Pierre-ville et surtout Saint-Denis, ce qui limite singulièrement la portée de la réforme (2).

### III. — LES MAISONS

Ce qui n'a pas changé, depuis les débuts de la colonisation, c'est l'habitude de centrer la vie sur la maison individuelle, la case rectangulaire toujours entourée de son bouquet d'arbres. La case est l'unité sociale essentielle de l'île, et pour ainsi dire la seule: associations, confréries, syndicats, n'ont jamais eu que des existences lâches et éphémères; les communes, éparpillées en hameaux, n'ont guère de personnalité. En face de ces tentatives médiocres de groupement, la conclusion générale de toutes les conversations: « Mi ça va la case », affirme la pérennité du groupe familial et l'amour de l'indépendance; l'île de la Réunion, ce n'est que la juxtaposition d'environ 60 000 cases.

A de rares exceptions près, à chaque famille correspond donc une case. L'I.N.S.E.E., d'après le recensement de 1954, compte 65 973 logements, dont 4,8 % vides, soit 62 807 cases habitées. Chaque famille tient à isoler sa case au milieu d'une petite cour; si l'on est en village « aggloméré », c'est « l'emplacement » urbain. Il s'agit de la famille au sens restreint: père, mère, enfants. On recueille, s'il le faut, les grands-parents, mais ceux-ci ont le plus souvent leur case; un jeune ménage doit avoir dès le début la sienne; rien n'est plus étranger à l'habitat créole que la maison de rapport à appartements multiples; les deux buildings de Saint-Denis sont tout récents et presque entièrement occupés par des métropolitains; les maisons qui se touchent se rencontrent uniquement dans les rues des villes; ce sont surtout des magasins, ou bien c'est qu'il a été impossible de faire autrement, faute de place.

Les traits généraux de l'habitation montrent une adaptation des coutumes européennes à un habitat tropical de type « vieille colonie », type qui était une réussite à l'époque, mais qui s'est ensuite figé, sans que l'habitat ait bénéficié des progrès dans la connaissance des pays

(1) Il y a déjà longtemps qu'on parle du collège du Tampon ou de la Montagne. Les services administratifs pourraient suivre. Mais si la capitale était transportée ainsi à la Montagne, la masse des employés et les bureaux de commerce resteraient à peu près certainement sur la côte, le personnel dirigeant préférant faire le déplacement que de déménager l'infrastructure!

chauds. Les vieux dessins du XIX<sup>e</sup> siècle nous montrent des cases analogues; dans ceux du XVIII<sup>e</sup> nous trouvons déjà les belles demeures des « habitants », à peu près inchangées (1).

Aussi l'habitat est-il en général à la Réunion très médiocre, souvent insalubre et, pour ce qui est des paillotes, un défi à l'hygiène élémentaire. Non seulement rien n'y est prévu pour l'hydrothérapie, mais l'aération même y est insuffisante ainsi que les mesures contre la chaleur: on n'y trouve pas la classique galerie ouverte faisant tout le tour de la case, du type bungalow, mais simplement la varangue sur un seul côté; l'orientation ne recherche guère par principe le vent d'Est ou la fraîcheur du Sud, les étages à l'italienne ne sont pas assez aérés, l'ensemble est mal défendu contre la pluie (2). Cet inconfort général de la case est conséquence, autant que cause, d'une vie presque toujours en plein air. Pour les créoles, de vie très simple, la case est surtout l'endroit où l'on va dormir. On fait la cuisine dehors, on mange souvent dehors. Mais si ce genre d'habitat est suffisant dans les basses plaines, il le devient de moins en moins avec l'altitude, et cependant le créole construit sa case de la même façon à la Plaine des Cafres qu'à la Plaine des Galets: toit léger sans plafond, murs poreux et aux planches disjointes par où pénétrant l'humidité et le brouillard, pas de vitres aux fenêtres et aux portes, ce qui oblige à laisser celles-ci ouvertes si l'on veut y voir; et pour permettre les allées et venues perpétuelles entre la case et la cuisine. Bien entendu, pas de cheminée ni de système de chauffage. Le créole n'a pas fait un seul effort pour adopter la case tropicale à la vie dans les Hauts.

### 1. Les types de cases.

Rectangulaires, construites en matériau végétal, sans étage, entourées d'un jardin: telles sont les caractéristiques de presque toutes les cases de l'île. C'est beaucoup plus l'état social de l'occupant que la localisation régionale des cases qui différencie celles-ci. M. Hamon (1), en dénombrant les divers matériaux des parois et des plafonds, a réussi à distinguer 27 structures différentes de cases; la question se complique si l'on fait intervenir leur taille et leurs dispositions intérieures, et il devient extrêmement embarrassant de les classer de façon logique (Carte hors-texte VI).

Dire que la paillote est la maison des Bas, à l'usage du prolétariat noir, et la case de bardeaux celle des Hauts à l'usage des Petits Blancs, n'est qu'une première approximation, suscitant bien des réserves. Il est impossible de tracer des limites régionales — autrement que très vagues — entre la maison de paille et celle de bois, qui ne correspondent pas toujours à l'altitude; et beaucoup de cases associent le mur de bois au toit de paille. On peut ranger, de même, les cases d'après les matériaux de leurs parois, ou de leur toit, ou d'après la forme de ce dernier. Tout cela donne des classifications qui s'interfèrent et laissent en marge de nombreux types intermédiaires:

— Par les murs, on distingue les cases de paille de canne ou de vétyver, les cases de planches nues, de planches revêtues de paille ou

(1) NOTTRET. La maison rurale. Informations agricoles, oct. 1952, p. 29.

(2) Dr MERVEILLEUX. Etude de géographie médicale de l'île de la Réunion, 1902.

(3) HAMON et DUFOUR. La lutte antipaludique à la Réunion, 1949-1953, 52 p. dactyl.

de bardeaux, les cabanes de bidonville en fer blanc, et encore les murs de calumet tressé, les murs en terre, les murs en galets superposés et vaguement agglomérés.

— Par la matière du toit, on distingue les toits de paille (en canne, en vétyver, en vacoa), les toits de bardeaux, les toits de tôle ondulée (grise ou rouge).

— Par la forme des toits, les cases à deux pans, à quatre pans, genre tronc de pyramide, les toits complexes avec fronton horizontal masquant de multiples combinaisons.

En ce qui concerne la disposition intérieure, il y a les cases élémentaires à deux pièces, les cases classiques à quatre pièces, les cases-villas aisées, les maisons bourgeoises à dépendances multiples.

En réalité, ces diverses caractéristiques se combinent pour donner une série de cases correspondant d'abord à la hiérarchie sociale, et secondairement à l'altitude et à l'origine ethnique. Leurs types peuvent se ramener à quatre principaux, les deux premiers très simples, avec un toit à une seule ligne de faîte, les autres avec des toits multiples.

*Type I: La case élémentaire à double pente, dite paillote, au sens exact du terme: c'est là que loge la majorité de ceux qui habitent les plaines côtières et les basses pentes, presque toujours des cultivateurs de cannes, et le plus souvent métis ou noirs, colons, journaliers, ouvriers d'usines, de très bas niveau de vie (Pl. XIV).*

Cette case a presque toujours des dimensions voisines de 4 m sur 2,50 — rarement de 2,50 m sur 2,50; — elle est couverte d'un toit à double pente, sous le pignon duquel s'ouvre la porte, parce que, dans les types les plus misérables, la hauteur du toit n'est suffisante que sous le faîte pour se tenir debout, les pentes du toit descendant presque jusqu'au sol; cependant, dans la plupart des paillotes, on peut se tenir debout partout.

La paillote, même la plus typique, est bâtie sur une carcasse de bois. Les murs de la vraie paillote sont en paille de canne ou de vétyver, tressés ou ficelés plus ou moins grossièrement sur l'ossature des piliers. Les murs en paille de canne sont surtout de règle dans les domaines sucriers de Sainte-Marie et de Sainte-Suzanne, ou encore dans les petites cités lépreuses, à la sortie des villes ou des usines, où il semble que l'on débarque subitement dans un village africain: au Gol, à Cafrine, à Pierrefonds, au Portail, à Gillot. Les feuilles de cannes séchées y sont simplement attachées en grosses bottes dont les extrémités flottent parfois au vent, comme à la Rivière des Pluies ou à Saint-Benoît. Ailleurs, les feuilles sont ficelées et tressées de façon serrée, parfois disposées en couches très épaisses et régularisées au couteau (Saint-André), ou remplacées, dès que l'altitude atteint 100 à 150 mètres, par du vétyver, paille plus fine, plus solide, de plus en plus fréquemment employée comme matériau de construction, d'une tenue bien supérieure, et qui est seule utilisée pour les paillotes dans les cirques et les Hauts. On change la toiture de paille tous les quatre à cinq ans, à la saison sèche.

Mais les murs peuvent être aussi, et plus souvent encore près des villes ou des zones boisées, en planches clouées à même l'ossature et disposées horizontalement. La paillote toute en paille est réservée aux gens les plus misérables car elle revient moins cher que les autres; elle disparaît assez rapidement; depuis quelques années, presque toutes les cases neuves sont en bois et ne conservent en paille que le toit. Dans ce cas, la maison a cependant droit au titre de paillote.

La paillote comprend le plus souvent deux pièces, et elle ne présente que très rarement des fenêtres. Cependant, à ce type élémentaire s'ajoutent des variantes: si l'occupant témoigne d'un revenu plus conséquent — ou d'une famille plus nombreuse — il peut avoir une paillote de 4,50 m sur 4,50 avec quatre pièces et parfois deux portes sur la façade allongée. Si, au contraire, l'habitant est misérable, la case ne comprend qu'une pièce.

Enfin, la paillote classique voit se développer à ses côtés deux types régionaux:

1) *La paillote de calumet*: Dans la région sèche de Saint-Paul à Saint-Leu, beaucoup de cases ont leurs murs en calumet tressé. Le calumet pousse dans les Hauts et des ramasseurs vont l'y chercher, et le découpent en fines lamelles. On tresse ces lamelles et on en fait des plaques de dimensions voulues où fil et trame s'entrecroisent en motifs géométriques; ces plaques sont suffisamment solides et étanches, dans une région sèche, pour constituer les murs, et elles ont l'avantage d'être inattaquables par les « carias » (termites); on assemble ces plaques entre elles contre les piliers, et on pose dessus un toit de canne ou de vétyver. La plupart des cases populaires de Saint-Gilles, l'Hermitage, la Saline-les-Bas, l'Eperon, Bellemène, Fleurimont, sont des cases de calumets; on en rencontre encore quelques-unes dans les Hauts du Guillaume, de Trois-Bassins et de la Chaloupe, et, à l'état isolé, jusqu'au Plate, à la Bretagne de Saint-Denis, et dans les Hauts de la Petite-Ile; le toit peut être un toit pavillon (Pl. XV).

2) *La « paillote-misère » du genre bidonville* se rencontre dans les banlieues très misérables de Saint-Denis (Butor, Rivière) ou des principales agglomérations, et aussi dans les régions marginales entre terres cultivées et terres incultes, là où le flux du peuplement dépose l'écume de l'habitat. Ces demeures sont des cases élémentaires, toutes petites (2 m x 2 m quelquefois), où caisses et « fers blancs » d'essence entrent par moitié, formant des rapiécages disparates. Mais il s'agit d'un genre très localisé, davantage habitat lépreux qu'habitat métallique: les paillotes pourries, à demi-défoncées, les cases sans toit, les abris sous simple écran de feuilles y tiennent plus de place que les cases entièrement en bidons. Cet aspect de bidonville est dû autant à l'incurie qu'à la misère; il est ancien; on s'en plaignait déjà en 1895. Certains quartiers périphériques de Saint-Paul, de Saint-Louis, de Saint-Pierre, sont formés également d'amas de cases répugnantes, au milieu de tas de ferrailles, vieux seaux, fils de fer, boîtes de conserves, vieilles ailes d'auto, trous remplis de débris et d'ordures, le long de chemins nauséabonds où pullulent moustiques et mouches, entre des poignées de cactus et d'aloès, sous la protection de flamboyants magnifiques. Les toits de paille sont souvent recouverts d'une armature de perches de bambous ou de hampes d'aloès destinée à faire poids pour empêcher le toit de s'envoler: cet usage est plus développé sur la côte Ouest que dans la plaine du Vent (Pl. XIV).

Très grossièrement, l'aire d'expansion de la paillote correspond à la zone de peuplement de couleur des basses plaines. Mais on la rencontre fréquemment dans les Hauts, chez les Noirs et chez les Petits Blancs prolétaires, et à plus forte raison sur la côte Sud, peuplée de Blancs mais où vit une forte minorité de Noirs et où la végétation offre ses matériaux. Dans les Hauts, la paillote est cependant l'exception; elle est alors de vétyver et les murs parfois en planches; ces paillotes se groupent

en petits quartiers à la périphérie des villages de cases de bois: ainsi à la Mare Sèche de Cilaos, au Camp Ozoux d'Hell-Bourg, au Dos d'Ane; elles sont plus nombreuses dans le cirque de Salazie. Il y a une habitude ancestrale qui pousse les gens à se construire la maison traditionnelle correspondant aux affinités de leur classe sociale: au village de Terre-Sainte, faubourg prolétarien de Saint-Pierre, on rencontre à l'Ouest 300 cases de bois à toit de tôle habitées par les pêcheurs et les commerçants, et à l'Est 200 paillotes, où logent les Noirs cultivateurs de canne.

La paillote est fragile, un grand vent peut la détruire, les incendies sont à craindre: en deux minutes, on l'éteint avec des fers-blancs, ou bien tout est brûlé. Ce risque fait que dès que les moyens financiers le permettent, le créole abandonne la paillote et choisit un autre type de maison. En premier lieu, dans toute la zone de la case-paillote, le toit à double pente de tôle ondulée grise se répand de plus en plus. Il est plus solide, plus étanche, plus durable; il fait « riche » parce qu'il coûte plus cher; on peut parfois le récupérer après un cyclone; aussi l'apprécie-t-on malgré sa laideur et le crépitement exaspérant des grosses pluies. L'évolution est alors terminée et la paillote d'origine n'est plus qu'une baraque en planche à couverture de tôle.

*Type II: La case de bardeaux à toit « Pavillon » (Pl. XVII).* Elle caractérise essentiellement le Blanc — et surtout le Petit Blanc des Hauts. C'est un rectangle peu allongé de 7 à 8 mètres sur 5 à 6 environ, ou parfois un carré, formé par quatre murs de planches disposées horizontalement sur une carcasse de pieux. Ces murs sont recouverts très souvent — mais pas toujours — de bardeaux cloués, tantôt sur les quatre faces, tantôt sur trois seulement, la façade restant en planches nues. Le toit, recouvert de bardeaux, n'est plus à double pente, mais à quatre pans coupés, impliquant ainsi sur les deux faces étroites des surfaces triangulaires qui rappellent un peu le tronc de pyramide. C'est la forme dite « Pavillon », qui donne à la demeure un aspect plus soigné, plus cosu, et permet de couvrir une surface plus grande avec moins de frais. Les portes, qui servent également de fenêtres, s'ouvrent alors sur l'une des façades longues; elles sont généralement au nombre de deux, et les fenêtres, s'il y en a, occupent les faces latérales; sur le derrière, il y a également des portes-fenêtres. Le pavillon comprend généralement quatre pièces; les plus modestes, rares, peuvent n'en avoir que deux; certains en ont six (Fig. 27 et 28).

Ces cases sont généralement beaucoup plus grandes, plus solides, mieux conditionnées que les paillotes côtières, les pans des toits ne descendent jamais à moins de 2,50 m du sol, les murs montent même souvent plus haut encore; le toit étant assez incliné, le cubage d'air est vaste, d'autant qu'il n'y a presque jamais de plafond.

Le toit de bardeaux est de plus en plus souvent remplacé par un toit métallique gris, de tôle ondulée ou de zinc. L'atmosphère des hauts acquiert un supplément de grisaille par ces toits qui s'accordent avec les brumes d'altitude. Le Petit Blanc occupant le littoral Sud, à l'Est des Grands-Bois, y a porté son toit de tôle, mais il a pris l'habitude de le peindre au minium. A Saint-Joseph, à Saint-Philippe, à la Petite-Ile, ces toits d'un rouge éclatant se marient au bleu indigo de la mer et du ciel, au vert doré de la végétation tropicale, dominée par les vacoas et les cocotiers, pour donner à toute cette région une allure de gaieté séduisante. Enfin, le toit peut avoir des pans très redressés, une ligne

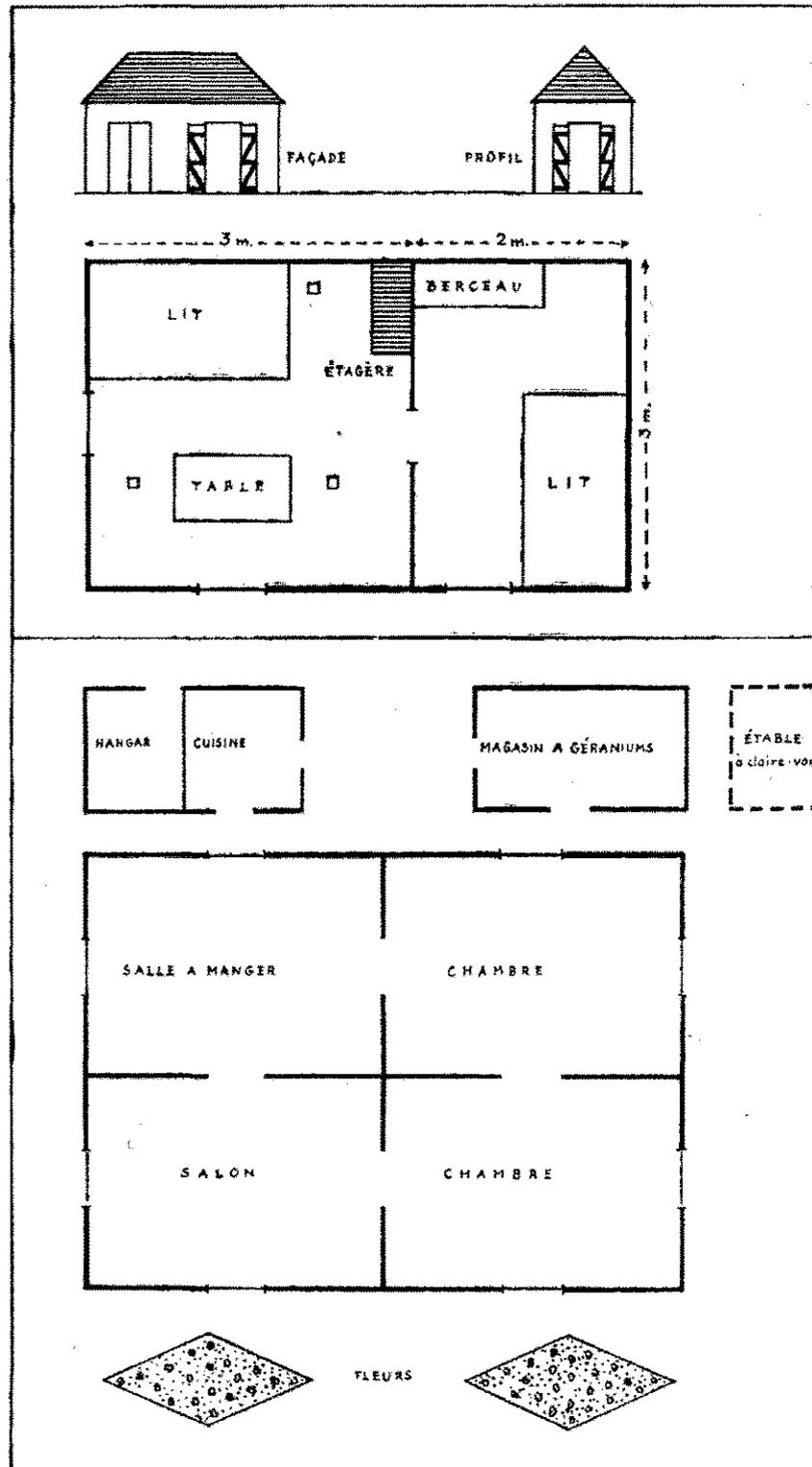


Fig. 27. — Plans de cases

En haut: case de journalier, au Tampon. Case de bois. Toit de bardeaux de forme Pavillon. Superficie: 5×3 m. Hauteur: 2,50 m. Nombre d'habitants: 10. Pas de cuisine. Le foyer est dans la cour, protégé par des feuillages.

En bas: Case de planteur de géranium, à la Chaloupe-Saint-Leu. Case-pavillon du type le plus simple. Quatre pièces ayant chacune quatre portes. Longueur de la façade: 8 mètres environ.

de faite très courte, et couvrir une grande case à peu près carrée. Il ressemble presque à une véritable pyramide. La case prend alors l'allure d'une belle demeure, habitée par une famille aisée.

*Combinaisons entre les types I et II:* Elles sont nombreuses et variées; il s'en faut que tous les Petits Blancs aient des cases pavillons. Ils ont alors des cases en bois, avec ou sans bardeaux, mais avec un toit à double pente en bardeaux, ou même en vétyver (cirque de Salazie). La case à double pente est toujours plus petite que le pavillon, et indique une situation plus modeste.

En revanche, il est fréquent que la famille soit trop nombreuse pour loger, même mal, dans quatre pièces. Beaucoup de cases-pavillons sont alors prolongées sur l'arrière, par un appentis; ainsi peut-on ajouter deux pièces. De son côté, la combinaison du toit-pavillon et de la paillote dans les pays côtiers donne des variétés très localisées:

*La case de torchis* (Pl. XVI): dans la région de Saint-André, Champ-Borne, Quartier-Français, ses murs sont en argile mouillée mêlée de paille ou de chiendent; l'aire de ces cases déborde sur Sainte-Suzanne; on en retrouve même quelques-uns à la Rivière des Pluies. Ces cases ont un toit pyramidal en feuilles de cannes disposées en lits très épais et soigneusement ajustées; ce toit déborde souvent assez largement les murs et permet alors de ménager un petit auvent autour de la case ou même une minuscule varangue carrée occupant un coin de la façade (1).

*La case à toit de vacoa* à quatre pans, se retrouve fréquemment le long de la côte, entre le Champ-Borne et Saint-Philippe, surtout dans le secteur de Sainte-Rose, où elle domine nettement. C'est la région très humide et chaude, domaine du pandanus; ses feuilles, séchées, sont liées en grosses bottes bruissantes. Le toit, par l'effet des pétioles épais, présente un aspect grumelleux caractéristique. Il abrite une case qui peut être de planches simples, de bardeaux ou de torchis, comportant parfois une petite varangue en coin (Pl. XVI).

Le toit-pavillon peut être aussi en paille de canne épais, abritant une simple case de planches ou de bardeaux; on en rencontre quelques-unes échelonnées entre Sainte-Suzanne et Sainte-Rose, particulièrement au Quartier-Français et au Champ-Borne — où le toit prolongé forme sur la façade un auvent soutenu par des perches minces (Pl. XVI) — et très rarement dans les Hauts de Saint-Pierre. Toujours au Champ-Borne, à quelques mètres de la mer, on trouve le cas très rare de cases dont la partie inférieure des murs est formée de galets empilés, la partie supérieure de vieilles planches, le tout recouvert d'un toit de canne ou de vacoa.

Enfin, on rencontre le toit-pavillon très grossièrement esquissé en feuilles de cannes disposées en bottes mal ajustées et pendantes, coiffant des murs analogues, autour de Saint-Benoît; leur aspect évoque les villages nègres.

*Type III: La case-villa.* On trouve un troisième type de case, toujours en bois, et comportant, cette fois-ci, des toits à plusieurs faites, qui couvrent des constructions plus importantes. Ce type de maison-complexe présente des variétés: cases abritées sous deux toits à double pente juxtaposés, l'un devant, l'autre derrière, plus rarement sous deux toits-

(1) C'est le type généralement adopté par les Malabars de la côte du Vent; c'est une case pratique, d'un prix de revient minime, sans trop de risque d'incendie, facile à construire; la paillote à murs de paille est la solution rapide, de moindre effort, en usage dans les milieux cafres, constituant encore de petits villages.

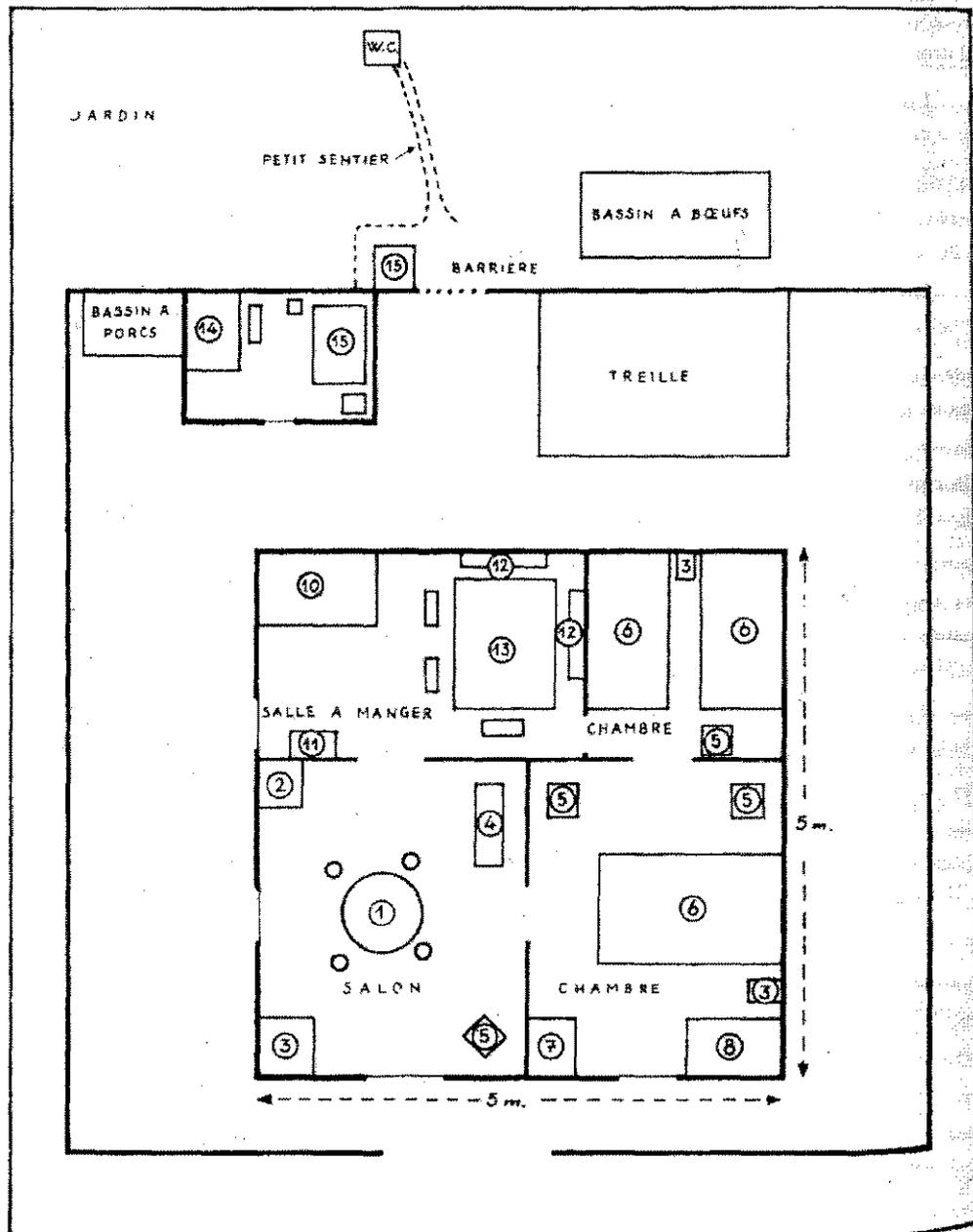


Fig. 28. — Plan de case. Case de planteur au Guillaume

1. Guéridon. — 2. Console. — 3. Petite table. — 4. Causeuse. — 5. Fauteuils. — 6. Lit. — 7. Table à toilette. — 8. Armoire. — 9. Table de nuit. — 10. Buffet. — 11. Petite table. — 12. Bancs — 13. Table de salle à manger. — 14. Foyer. — 15. Table de cuisine. La cour est entourée d'une palissade; sur le devant grimpent des lianes. Toit de tôle. Toit de paille pour la cuisine.

pavillons également accolés (Pl. XVII). Une varangue ouverte, entre deux portiques, est souvent ménagée sur la façade, où elle est soutenue par des colonnes.

Dans le centre des agglomérations urbaines, on rencontre aussi assez fréquemment des constructions de l'ancien type colonial: grande bâtisse en bois, à toit pavillon en tôle, avec un balcon en façade au premier étage, soutenu par des piliers. Ce sont surtout les magasins qui présentent cette allure; les locaux commerciaux occupant le rez-de-chaussée et le propriétaire habitant à l'étage.

Mais on rencontre surtout un dernier modèle: il s'agit de la case-villa des propriétaires aisés, case-villa extrêmement répandue aussi dans les villes (Pl. XVII et XXXI).

La case-villa se compose essentiellement d'une case-pavillon ou d'une case à double pente assez grande, sur le devant de laquelle on construit un demi-toit à double pente, où l'on plaque ensuite une façade à fronton rectangulaire. Cette façade, qui masque les toits du bâtiment par un procédé qui évoque — de loin — l'attique ou la terrasse italienne, est ornée au milieu d'une varangue ouverte, ou fermée par une porte et des fenêtres à petites vitres, et encadrée de chaque côté par une petite pièce à fenêtre. La varangue est fermée dans les Hauts, mais dans les Bas, nombreuses sont celles qui sont ouvertes. C'est au fond de la varangue que s'ouvrent les véritables portes de la maison; le coffrage qui contient la varangue n'est qu'un supplément post-ajouté qui n'a qu'une seule porte de façade, alors que la case rurale pavillon en a deux (Fig. 29).

La villa ainsi composée peut comprendre facilement 8 à 9 pièces; elle a un air coquet et fantaisiste contrastant avec l'allure monotone des cases de bardeaux; la façade est souvent peinte de couleurs fraîches et claires, grise ou jaune. Elle est ornée, au-dessus du vitrage, de motifs géométriques. De vraies fenêtres sur les côtés, des rideaux, un perron, une construction et un aménagement beaucoup plus soignés, montrent qu'il s'agit d'une véritable maison, et non plus d'une case (Fig. 30).

Toit principal et demi-toit — en bardeaux, zinc ou tôle, jamais en paille — se rencontrent au long d'un « canal », occasion de multiples gouttières et d'inondations intérieures (Fig. 29). Des petits auvents de zinc protègent les ouvertures de la pluie. Des feuilles de bois ou de zinc, découpées en motifs « décoratifs » ornent les bords du fronton et des fenêtres (Pl. XXXIII).

Ce type de cases se rencontre partout dans l'île, dès qu'il s'agit de loger un propriétaire moyen ou un locataire bourgeois. Il est donc très fréquent tout le long de la route des Six Cents, au Tampon — et dans les stations de changement d'air: Brûlé, Montagne, Plaines des Cafres et des Palmistes, Saint-Gilles. Presque toutes les maisons des centres urbains de Saint-Denis et de Saint-Pierre tiennent de ce modèle, mais toutes les autres agglomérations en sont aussi abondamment pourvues, et les pentes agricoles en sont saupoudrées, au long des chemins de rocade et de la route coloniale.

*Type IV: Les maisons riches.* Toutes les variétés, toutes les transitions se font jour entre la case-villa et les somptueuses demeures des patriciens créoles, grands propriétaires résidant sur leur « habitation » ou grands bourgeois des villes. S'il y a un « genre », il n'y a pas de règles bien définies, la fantaisie se donne libre cours. La maison est parfois en pierre, luxe suprême, mais presque toujours en bois — qui peut même

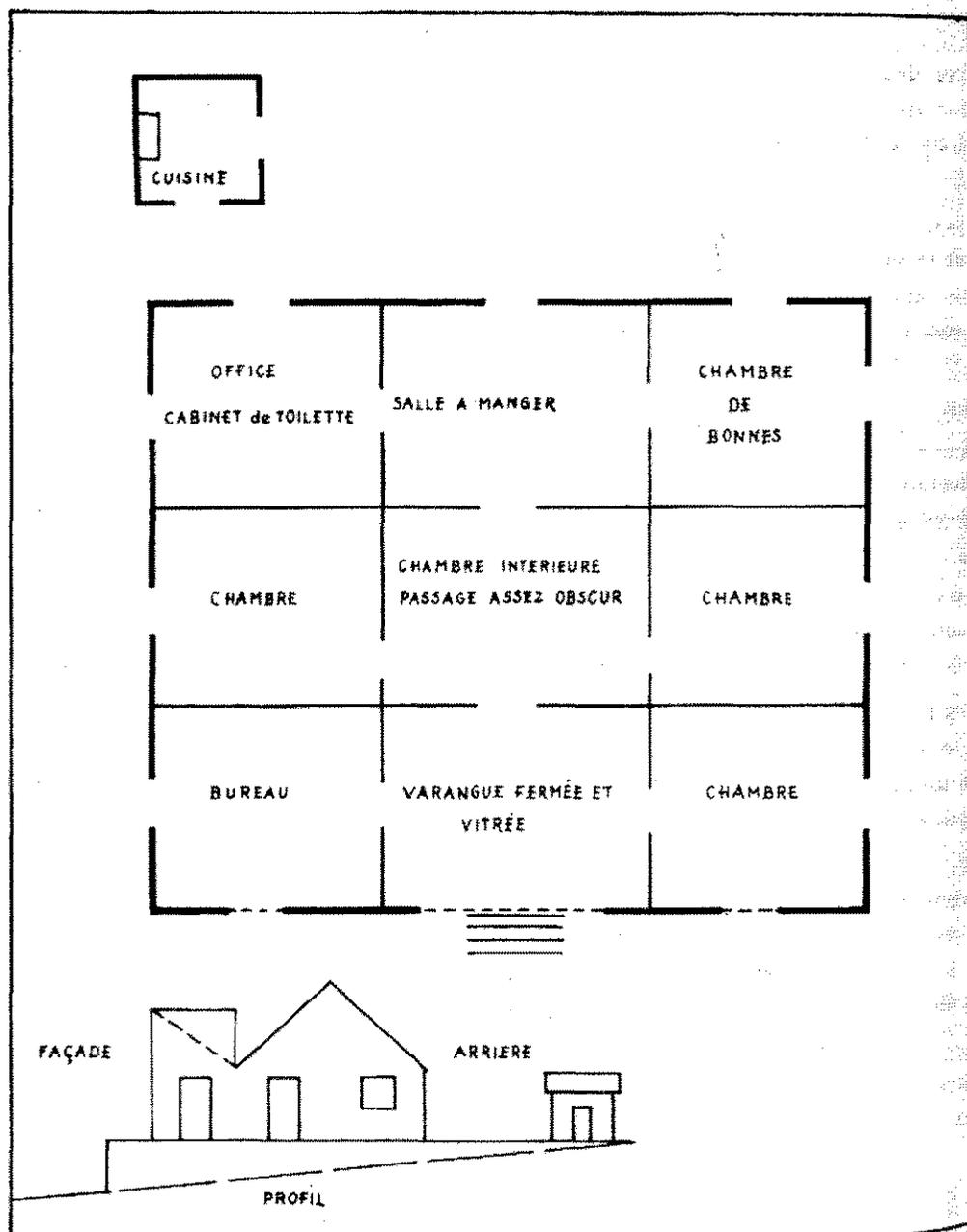


Fig. 29. — Case-villa, Plaine des Cafres. 9×8 m environ sur soubassement en façade, à cause de la pente.

Villa de « changement d'air », face à la mer, construite en planches de bois blanc, peintes à l'extérieur. Plan géométrique des plus simples.

être du bois de valeur, du natte par exemple, pour certaines parties de l'immeuble; les dimensions sont plus vastes; certaines maisons ont 15 et 25 mètres de façade; fréquemment un étage couronne le rez-de-chaussée, l'escalier étant alors souvent logé à la place d'une des petites pièces proches de la varangue (Pl. XVIII).

L'ingéniosité et le goût très sûr des créoles ont fait de ces demeures des résidences très agréables. L'inspiration générale est celle qui présida aux grandes maisons coloniales du temps de la Compagnie des Indes, et qu'on retrouve encore à la Nouvelle-Orléans, aux Antilles, dans les vieilles colonies de la Mer des Indes, « dans toutes les haltes de voiliers » (1). Le plan général se compose à l'origine de « deux varangues opposées, généralement dirigées dans le sens des brises » (1) et séparées par un vaste salon. Cependant, sauf dans les demeures somptueuses, il n'y a plus qu'une seule varangue, sur la façade. Sur les côtés, des pièces plus petites, dont la salle à manger. Les varangues servent de protection contre le soleil, procurent la fraîcheur, tamisent l'alizé. Elles s'ouvrent sur les jardins par une colonnade imposante et gracieuse au-dessus de quelques marches. Certaines, par leurs vastes dimensions, peuvent servir de belle salle à manger. L'ensemble est simple, de bon aloi, et dégage une atmosphère dont le charme a bercé des générations (Fig. 31).

A l'intérieur, des pièces d'apparat occupent une partie du rez-de-chaussée: grand et petit salons, bureau, boudoir, salle à manger — garnies souvent de vieux meubles en bois des Isles et d'anciennes lithographies; les varangues sont ornées de plantes vertes et de sièges de rotin ou d'osier de manille; les maisons les plus riches ont des parquets à mosaïque, des plafonds à caissons, en bois de valeur (natte, jacques, camphrier), des toitures de fins bardeaux.

La maison s'élève au milieu d'un beau jardin — même en pleine ville — entretenu avec soin; les créoles ont l'amour des fleurs; au-dessus, beaucoup de beaux arbres, parfois dominés par des palmiers à colonne se mirant dans une pièce d'eau. Le jardin va border la rue dont il est séparé par un petit mur avec un « barreau » — portail — symbole du contact entre la vie familiale et le monde extérieur, quoi qu'il n'ait ni sonnette, ni boîte aux lettres. Derrière la maison s'accumulent les dépendances.

Les quartiers bourgeois de Saint-Pierre et de Saint-Denis — en particulier la fameuse « Rue de Paris » dans la capitale, — voient se grouper nombre de ces belles et nobles demeures qui évoquent la splendeur et la douceur de vivre aux Isles dans le vieux temps, pour les maîtres d'esclaves; cependant, la plupart de ces maisons ne sont pas très anciennes; le bois se détériore vite, à cause des « carias » rongeurs et des cyclones; les cases sont perpétuellement reconstruites, les grandes maisons elles-mêmes sont rarement centenaires.

Ainsi, de la petite paillote de 2,50 m de côté à la grande demeure d'apparat, tous les modèles existent, pour toutes les conditions sociales.

Le fait que les maisons sont en bois et de modestes dimensions donne une impression générale de campement. En passant sur un trottoir de ville, il arrive qu'on peut toucher du doigt le lit de la chambre principale

(1) D. DE MONFREID. La maison créole. Dans « La Réunion ». Richesses de France pp. 53-59.

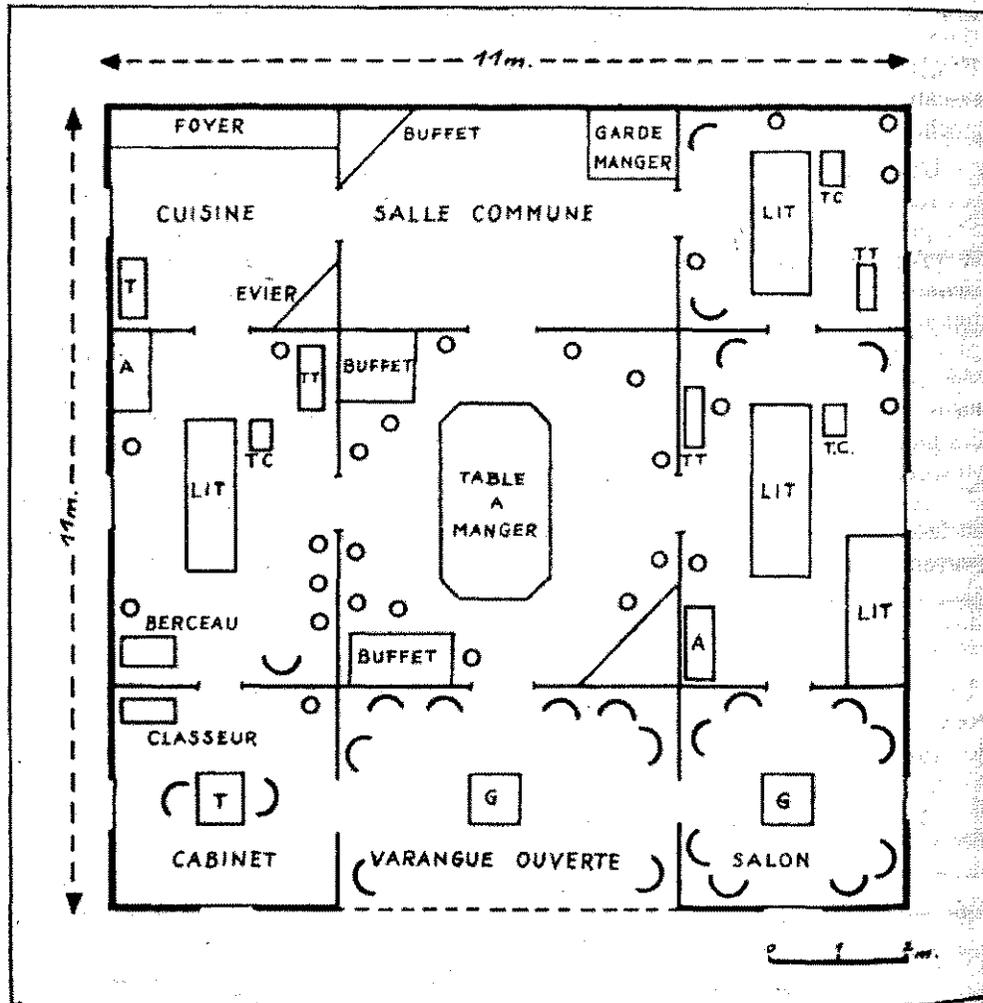


Fig. 30. — Case-pavillon à Sainte-Marie.

T.: table - Ar.: armoire - G.: guéridon - T.c.: table de chevet - TT: table de toilette - O: chaise - C: fauteuil.

Case de cultivateur aisé. Varangue ouverte sous le toit. Noter les lits au milieu des pièces et l'importance de la place réservée à l'apparat (deux salons uniquement meublés de sièges).

par la porte grande ouverte d'une case; d'une case à l'autre, on vit sous les yeux de ses voisins.

Nous ne voulons pas clore ce dénombrement sans mentionner les quelques bâtiments en « dur » que l'on rencontre exceptionnellement, surtout dans les vieux quartiers administratifs des deux villes principales (1). Il y a là quelques vieilles maisons en pierre auxquelles il faut joindre les bâtiments officiels, hôtels de ville, églises, bâtiments datant du XIX<sup>e</sup> siècle et généralement assez délabrés.

(1) 7,2 % des logements, à la Réunion, sont en « dur », contre 15,7 % à la Martinique, 5,3 % à la Guadeloupe. Les cases en bois sont 47,3 %, celles en torchis (et en paille) 28,2 %, d'après l'I.N.S.E.E.

Nous donnons ci-joint une carte de la répartition des genres de cases dans l'île (Carte hors-texte VI); elle ne prétend rendre compte que des aires préférentielles de certaines catégories. Nous précisons qu'on trouve, en réalité, des cases de tous les genres partout — à part les cases de torchis, de vacoa, de calumet ou à toit rouge, très localisées (1). Chaque agglomération tant soit peu importante comprend un centre de cases-villas et cases-pavillons, des cases aux toits de canne ou de vétyver, dont le prix de construction est minime, et finalement, aux sorties des villes, ou à l'écart des routes, derrière les haies, des « paillotes-misère » pour journaliers du bas de l'échelle sociale. Si un certain temps il semble bien que la maison de bois ait été la maison des blancs, et la paillote celle des noirs, cette distinction raciale est actuellement en partie remplacée par une distinction sociale. Paillote, case de bois, case-villa correspondent à la hiérarchie des trois groupes humains les plus nombreux et le choix de la matière première correspond surtout à la hiérarchie des fortunes.

Cependant, c'est bien à cause de la population blanche que la maison de bardeaux des Hauts descend vers le littoral, qu'elle atteint en deux endroits: de Manapany au Bois-Blanc et aux Avirons-Etang-Salé.

## 2. La construction de la case.

Si, en ville, et pour les maisons bourgeoises, la construction est menée par des ouvriers spécialistes, à la campagne c'est presque toujours le chef de famille, assisté des parents et des voisins, qui construit sa case, avec les conseils d'un homme de l'art. Pour ce qui est des petites cases de colons et journaliers, le terrain où elles sont édifiées est très souvent mis à la disposition de l'occupant par le propriétaire du domaine ou quelquefois par la commune; il est alors aplani et déblayé sur une centaine de mètres carrés si la pente l'exige.

Quel que soit le modèle de la case, sa construction demande d'abord l'édification d'une carcasse de poutres qui est toujours la même, et dont seule la taille varie. S'il s'agit d'une case en bois, on place d'abord un soubassement en pierre, pour isoler le plancher du sol et pour consolider les piquets de la carcasse. Outre les quatre piliers de coins, celle-ci comprend des piliers intermédiaires réunis aux premiers par des pièces de bois en diagonale. Les montants sont réunis en bas et en haut par des poutres; à l'intérieur de la case, des montants verticaux analogues à ceux des murs soutiennent les poutres transversales supérieures et la charpente; ils serviront d'appui pour les cloisons.

Sur cette carcasse verticale est ensuite posée la charpente du toit; le principe est le même, qu'il soit à deux ou à quatre pans; dans ce dernier cas, la poutre faîtière est simplement moins longue que les murs.

Les bois employés pour l'ossature sont le plus souvent du tamarin ou de l'eucalyptus; du filaos pour les paillotes ou les cases de moindre qualité.

Ainsi est formé un squelette de poutres et de piliers dont il n'y a plus qu'à remplir les vides en appliquant la matière choisie pour les murs et la toiture (Pl. XIV).

Les murs des paillotes peuvent être faits de feuilles grossièrement ficelées en bottes, avec une extrémité mobile: il s'agit de « paillote-misère ». Mais dès que le niveau social s'élève tant soit peu, le façonnage des parois obéit à des règles minutieuses. Les feuilles sont ramassées après la coupe, séchées, puis liées avec des fibres d'aloès assouplies dans l'eau. C'est donc après la coupe,

(1) Les zones de murs en torchis, de toits de vacoas, de toits à auvent périphérique, de petites varangues en coin, sont toutes quatre nettement localisées le long de la côte du Vent; dans la région de Saint-André, elles se superposent fréquemment, notamment au Champ-Borne.

tous les cinq ans environ, que l'on refait sa case; l'opération demande quatre ou cinq jours. On tend contre les montants des murs et du toit des « gaulettes », ou « tringles » horizontales, en tiges d'aloès, en bambous ou en filaos, de façon à créer un réseau de mailles très lâches. On dispose les bottes de feuilles sèches les unes après les autres, en commençant par le pourtour de la case et en finissant par le toit. Mais parfois on ne se sert de paille que pour doubler une surface de planches horizontales clouées à l'intérieur le long des montants, ce qui fait double paroi.

Dans le cas des murs de torchis, l'armature de gaulettes est disposée verticalement et on plaque ensuite la glaise humide faite d'argile mélangée à de la paille hachée; il se forme ainsi une sorte de « torchis armé » qui sèche vite et qu'on recouvre ensuite d'un badigeon d'argile unie; ce genre de béton résiste assez bien à la pluie. A la base des murs de ces paillotes élémentaires, on entasse de la terre tout le long de la case pour colmater les fondements, et on creuse un petit « canal » pour l'écoulement des eaux de pluie.

Dans les cases entièrement en bois, le travail revient plus cher, mais il est beaucoup plus simple. Des planches — de tamarins ou de filaos — sont disposées et clouées horizontalement contre les montants, les unes sur les autres, pour remplir les vides de l'ossature. On recouvre ensuite assez fréquemment ces planches de bardeaux fins, qui jouent le rôle d'ardoises imbriquées, dont ils ont vaguement l'apparence; la taille des bardeaux se fait en forêt, dans des chantiers provisoires, en utilisant souvent des tamarins morts; un spécialiste les fixe ensuite aux planches.

Les poutres sont taillées au dehors, mais assemblées sur place, devant la case; le charpentier trace mortaises et tenons, perfore les trous pour les chevilles; on monte ensuite l'ensemble avec les amis. On emploie de plus en plus pour la charpente les bois du Nord importés; ils sont moins chers, mieux présentés que les bois du pays grossièrement équarris, mais ils sont beaucoup plus putrescibles et sensibles à l'attaque des « carias ».

Dans les Hauts, beaucoup de cases sont planchées. Mais dans les Bas, presque toutes les cases et paillotes ont leur sol en terre battue, sauf pour le « salon ». La charpente sert généralement de plafond; parfois cependant on cloue des planches sous les poutres transversales du « salon ». Le seul chauffage est le foyer de la cuisine où, en hiver, dans les Hauts, on vient se blottir dans la fumée. Celle-ci sort par la porte ouverte; quelquefois il y a à cet effet un trou dans le toit, mais c'est très rare et la fumée recouvre l'intérieur de la cuisine d'un bel enduit noir.

La varangue est l'élément original et charmant de la maison créole, encore qu'on n'en trouve que dans les maisons aisées. D'origine vraisemblablement portugaise, elle semble venue des Indes dès le début de la colonisation à Bourbon (1). C'est un auvent couvert par l'avancée du toit, soutenu sur la façade par des colonnes de bois, encastré entre deux petites pièces, et qui précède l'appartement proprement dit, comme une sorte de porche à plafond. L'habitude de la fermer par un vitrage dans les Hauts s'est répandue dans les villes côtières, peut être pour se mettre à l'abri des alizés; elle n'est plus alors qu'une simple véranda, pièce de séjour agréable donnant des vues sur l'extérieur.

Dans les campagnes, il n'y a pour ainsi dire pas de maisons à étage. Dans les villes, si elles sont rares, on en rencontre cependant, surtout dans les quartiers commerçants où le rez-de-chaussée sert de magasin, ou dans des maisons bourgeoises confortables (2).

Telle qu'elle est, la maison de bois est saine, fraîche, isothermique, assez bien ventilée. souvent très haute de plafond, pour retenir un plus grand

(1) Cf. lettre du R.P. Houbert dans Lougnon. « L'île Bourbon... », p. 239.

(2) Très rarement on rencontre des bâtisses à étage où logent des familles différentes, dans les quartiers populeux des villes. A part les deux grands buildings récents de Saint-Denis, habitat postiche, nous n'avons vu qu'une seule maison à deux étages dans toute l'île.

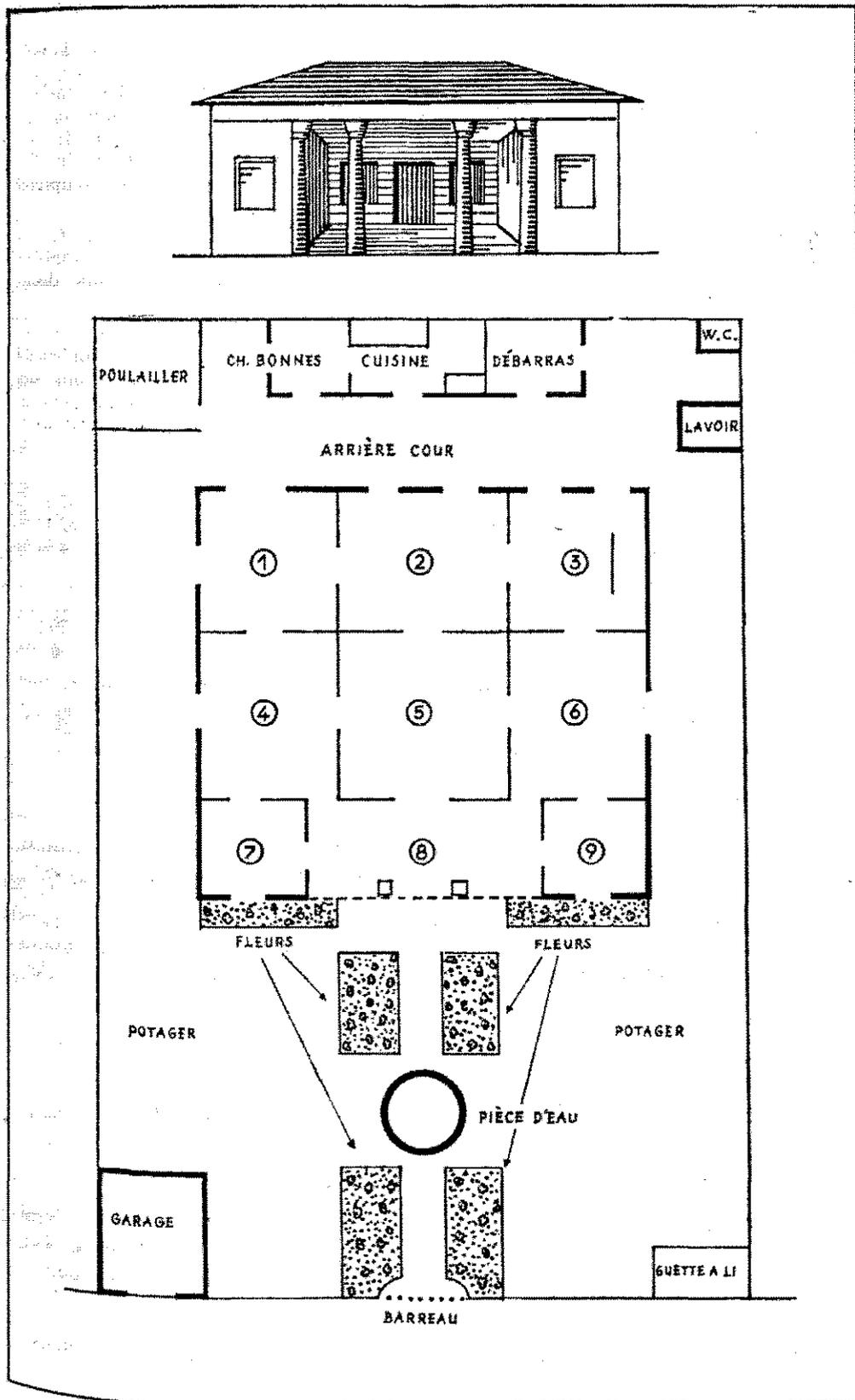


Fig. 31. — Maison bourgeoise Saint-Denis.

volume d'air frais, ce qui serait, dit-on, un faux calcul (1). Les plus grands défauts de ces cases sont leur légèreté, leur fragilité devant les cyclones, leur perméabilité à la pluie, leur peu de résistance à l'appétit vorace des « carias » qui les rongent avec une rapidité terrifiante; il faut réparer et remplacer fréquemment cloisons et toitures. Or, en 1952, une paillote revenait à 60 000 fr CFA et demandait huit jours de construction, contre plus d'un million de fr CFA pour une case en dur de 3 m sur 3 m contenant quatre pièces (2). On comprend l'amour du bois.

La perméabilité est générale et les courants d'air perpétuels entre les planches mal jointes; pour les combattre, l'occupant a l'habitude de tapisser ses murs de vieux journaux, de préférence illustrés, disposés avec une dissymétrie et un éclectisme remarquables.

L'eau de pluie est autrement désagréable. La plupart des maisons « coulent » lors des pluies, surtout à l'aplomb du « canal » de zinc du toit, qu'aucun « ferblantier » ne sait bien obturer en cas de fissure. M. Hamon a pu, lors des campagnes de D.D.T., dresser des statistiques sur l'imperméabilité plus ou moins grande des cases. Il est arrivé aux résultats suivants, pour cinq communes de la région humide (3):

Parois:

imperméables .....	12,96 %
semi-perméables .....	82,48 %
poreuses .....	4,56 %

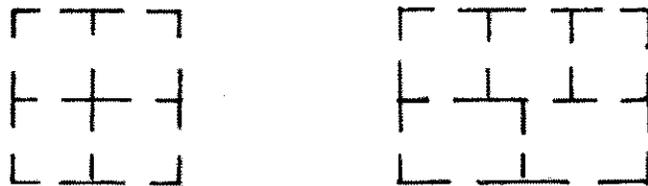
Plafond (le plus souvent toit):

imperméables .....	29,8 %
semi-poreux .....	70,2 %
poreux .....	0 %

Il en est sensiblement de même, dit-il, dans les autres communes, sauf que, dans la région sous le Vent, il n'y a guère de parois poreuses, et que l'imperméabilité est plus fréquente dans les villes. Ainsi le climat est cause de l'aspect délabré que prennent très vite beaucoup de maisons.

### 3. L'aménagement intérieur.

L'intérieur de la case forme un rectangle que l'on divise ensuite facilement par des cloisons de planches appuyées sur les montants intérieurs. Les petites paillotes sont divisées en deux pièces, l'une derrière l'autre; les cases normales, type pavillon simple, sont divisées en quatre pièces égales ou en cinq; deux devant, trois derrière, toutes communiquant entre elles, simples « boxes » de planches, présentant des dispositions de ce genre (façades en bas):



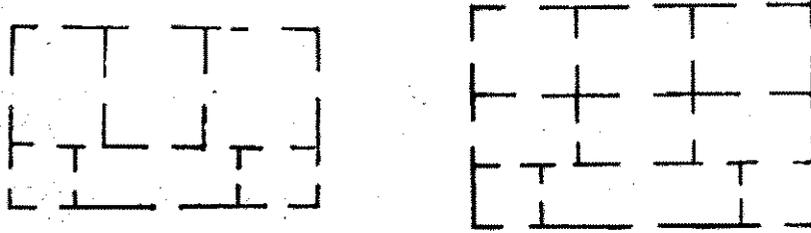
Les cases-villas de petit format ont deux à trois pièces sous le vrai toit et deux petites, plus la varangue, dans le coffrage de fronton. Les cases-villas plus vastes atteignent facilement neuf pièces plus les dépen-

(1) NOTREI, op. cit., p. 16.

(2) ROUQUIÉ. Rapport de séjour, 1947-1950, se basant probablement sur les H.B.M. et la cité ouvrière de Grand-Bois.

(3) Saint-André, Saint-Benoît, Bras-Panon, Sainte-Rose, Saint-Philippe (Hamon, op. cit.). D'après l'I.N.S.E.E., 60,8 % des cases seraient en mauvais état à la Réunion (op. cit., p. 4).

dances. Ce qui donne donc, selon la taille, l'un des plans ci-dessous (Voir aussi Fig. 27 à 30):



Naturellement les pièces ne sont pas forcément égales, et les cloisons intérieures peuvent être déplacées. Les cloisons peuvent simplement ne monter qu'à deux mètres du sol, sans atteindre le plafond, ou être remplacées par des rideaux ou des plaques d'isorel ou de cellotex à la mode chez les propriétaires aisés des « quartiers ».

Sauf si elle est vraiment misérable, la case comprend toujours un salon et des chambres, la cuisine formant, on le sait, un bâtiment spécial au dehors. La case de quatre pièces classiques comprend un salon et trois chambres, ou deux chambres et une salle à manger (Fig. 27). Dans les cases populaires, l'installation présente à peu près partout les mêmes aspects. Le « salon » est la pièce d'apparat. On le « cire » tous les matins à la « brosse coco » (1) ou avec des feuilles de bringelliers ou « tabac marron ». On n'y va pour ainsi dire jamais, sauf pour y recevoir les visites ou les jours de grandes fêtes. Il comporte au centre un guéridon ou une petite table couverte d'un napperon en jours de « Cilaos », et ornée de « fanjans » (2) à fougères; d'autres plantes ornent souvent les fenêtres. Autour du guéridon, ou le long des murs, les chaises du Gol en rang attendent les visiteurs. Dans un coin, la « console » supporte un vase, les petites tasses à café et les « Bons Dieux » de plâtre, ou encore la traditionnelle poupée. Selon les cas, on rencontre aussi des étagères portant des assiettes, des photos de famille — parfois le linge, si on n'a pas d'armoire — une image, la lampe à pétrole, et les objets précieux que l'on veut montrer, l'harmonica, par exemple, le tout avec profusion de napperons; un « estore » de toile blanche peut barrer la porte, une petite glace pendre au mur.

Dans les cases très petites où vivent des familles nombreuses, on peut parfois coucher dans le salon, où est alors prévu un petit cadre ou divan; c'est cependant une exception et dans ce pays surpeuplé où l'habitat est très insuffisant, il est navrant de voir l'entêtement des créoles à ne pas utiliser, pour y vivre, la plus belle pièce de la case. On fait plutôt coucher les garçons dans la cuisine, par terre.

La salle à manger ne sert guère, elle non plus, sauf d'atelier de couture où femmes et filles peuvent ouvrir avec les voisines, tout en surveillant les grains qui cuisent en face. A côté sont les chambres, fermées par des tentures; le sol y est souvent en terre battue, soigneusement tassé et arrosé, de même que celui de la cour; les Indiens enduisent le sol de bouse de vache, pour lui donner du poli et « assainir » la case. Les lits y occupent les coins, à moins qu'il n'y ait qu'un seul lit pour

(1) Moitié de noix de coco.

(2) Tronc évidé de fougère arborescente, utilisé comme pot de fleur pour plantes vertes décoratives.

tout le monde, ce qui n'est pas rare. Dans ce cas, c'est souvent un « cadre » ou « lit piquet », c'est-à-dire une armature de tringles et de bâtons, confectionnée sur place, fixée au mur et à deux pieux enfoncés en terre; sur cette plate-forme, on pose la paillasse de feuilles de cannes, de maïs ou de fibres d'aloès — vite aplatie, et que la mère « grouille » tous les matins: les membres de la famille s'y entassent, le soir dans le sens de la largeur ou en « tête bêche », avec une couverture unique; à moins qu'ils ne couchent sur des nattes ou des « gonis » (1) à même le sol.

Cependant, le lit est le premier meuble acheté avec les économies. Il y a souvent deux ou trois lits, un pour les parents, un pour les garçons, un pour les filles, ordinaires, mais convenables, « lits-bateau » de bois hérités des parents, ou lits de fer achetés chez le « Z'Arabe », parfois petit divan. Le jour, on les recouvre d'un drap brodé de Cilaos. S'il y a plusieurs lits dans la seule chambre, on repousse l'armoire dans le salon, mais pas en face de la mer, car, alors, « l'argent va à la mer ». On va faire sa toilette dehors, à la fontaine, au fer blanc ou à la ravine. Lorsque la place le permet, on trouve aussi un lit au milieu de la chambre, avec une table de chevet et un paravent cachant une petite table de toilette. Bibelots, napperons, plantes, draps, indiquent l'amour et la minutie avec lesquels le créole entretient sa petite case, toujours bien cirée et fleurie.

Le mobilier est d'une simplicité témoignant du dénuement et du peu de besoins. On a quelquefois une armoire ou un buffet, hérité des parents. Souvent on n'a que des coffres, on pose la vaisselle sur la table; ustensiles et bibelots sont infiniment plus nombreux que les meubles pour les porter. Presque toujours, robes et vestes du dimanche, sur leurs cintres, sont accrochées à une ficelle tendue dans un angle de la pièce; les riches ont des housses « nylon ». Dans divers coins on trouve le jeu de cartes, la lampe-pigeon qu'on promène d'une pièce à l'autre. Les clous jouent un grand rôle; on en trouve sur tous les montants; on y accroche le « golaz » (1), les capelines des filles, le tambour de broderies, le sabre à canne, les clés, les « gonis » et manteaux de pluie. Sur la table trône la machine à coudre, très répandue, même chez les plus pauvres.

Les cases des petits propriétaires plus aisés ont tout de même un confort supérieur. Dès que la maison a six ou huit pièces, il n'est pas rare qu'un coin soit réservé à un « cabinet de toilette » avec table, cuvette, glace, fer blanc; les chambres possèdent alors chaise, glace, petite armoire; la salle à manger a un buffet ou un vaisselier; un des premiers soins est de faire « lambrisser » les pièces principales, c'est-à-dire de masquer les montants et planches des murs, à l'intérieur, par un coffrage de planches de bois blanc: ce sont les « lambris » qui « éclairent » la pièce et permettent d'évoquer, de loin, le chalet de montagne; le salon peut s'orne d'un petit divan, de fauteuils anciens ou de sièges d'osier ou de toile, de souvenirs d'un voyage en France, d'un petit buffet portant un service à liqueur, d'une table avec la radio (Fig. 30).

Les cases-villas ont, outre la salle à manger, dont on use tous les jours, un office servant de dégagement, vu l'éloignement de la cuisine, une petite pièce appelée pompeusement « bureau » ou « studio »; mais le mobilier est toujours très simple et très réduit par rapport à celui d'une famille équivalente en Europe; on sent des gens vivant au dehors,

(1) Toiles à sac.

(2) Grand parapluie bleu fabriqué à Tamatave.

et dont le genre de vie ne requiert aucune des exigences de la vie moderne; la radio, cependant, se répand, et le téléphone; à l'office est adjoint un appentis à destinations multiples, comportant un bassin servant de lavoir ou de baignoire. Bien entendu, toutes les combinaisons de détail y sont possibles. Dès que la maison révèle une certaine fortune, la cuisine à l'extérieur cesse d'être un dogme absolu. Bien entendu, la bourgeoisie terrienne ou d'affaires possède des installations beaucoup plus confortables, avec chambre d'ami, salle de bain, dépendances — et même bibliothèque, dans des cas très rares (Fig. 31).

#### 4. Les dépendances.

Dans les emplacements très misérables, la « cuisine » se compose tout simplement d'un brasero ou de quelques pierres en plein air, formant foyer, au-dessus desquelles on pose une marmite; la « cuisine » se fait alors sous un arbre, ou au pied d'un écran de feuilles d'aloès ou de bananiers, qui abrite le foyer de la brise et quelquefois du soleil.

Mais toute case digne de ce nom possède à quelques mètres au dehors, derrière ou sur le côté, sa « cuisine ». Celle-ci est alors une seconde case, beaucoup plus petite, de 2 m sur 2 au maximum, et beaucoup plus mal bâtie; elle est souvent en paille, alors que la case est en bois, matière noble.

La cuisine se compose essentiellement d'une table de maçonnerie ou sont ménagés deux ou trois foyers pour charbon de bois. Sur le charbon rougi, la ménagère pose ses marmites de fonte, récipients universels à la Réunion. Marmites à part, elle n'use que de peu d'ustensiles: les « fers-blancs » pour l'eau, la « grégue » (cafetière) et le moulin à café, le « pilon » (mortier) en bois ou pierre, façonné à domicile, avec son « calou » (bâton à piler) pour hacher piment, tomate, poisson, carri, rougail, le moulin à maïs; celui-ci se compose de deux pierres rondes de 30 à 50 centimètres de diamètre, taillées sur place: la pierre du dessous est munie d'un pivot central, sur lequel s'enfonce, par un creux correspondant, la pierre du dessus; une manivelle fait tourner cette dernière qui écrase plus ou moins le grain suivant sa destination. La ménagère crée ignore poêles, casseroles, carafes; elle fait griller son café vert dans la marmite; elle se sert comme récipients d'un jeu de « moques », ou boîtes de conserve de divers calibres. Au mur sont accrochées les « tentes » (1) contenant les provisions. Une planchette calée dans un coin sert de table de préparation; une étagère, une chaise du Gol peuvent compléter l'ameublement, mais rarement une table; on mange assis sur un escabeau, sur une pierre, souvent dehors sous un arbre. De plus en plus cependant se répand l'usage de la lampe et surtout du réchaud à alcool, très pratique dans un pays où l'alcool est à bon marché. La cuisine a beau être hors de la case, c'est le lieu essentiel autour duquel vit la famille, où elle se rassemble pour les repas, « le refuge pour les jours d'hiver et de pluie » (2) dans les maisons qui n'ont pas de varangue.

Les ustensiles ménagers des maisons bourgeoises sont évidemment plus perfectionnés; cependant partout on retrouve l'usage général des fers-blancs, des moques, des « brosses coco ».

(1) Récipients du genre panier, tressés en feuilles de vacoas et d'usage général dans l'île.

(2) P. BERG. Communication à l'Académie de la Réunion, 30 sept. 1954; (dans le Peuple, oct. 1954).

Les maisons bourgeoises et les cases aisées ont toutes, au fond du jardin, divers cabanons : chambre de bonne (souvent taudis sans fenêtre avec une paillasse sur la terre battue), « godons » pour provisions, garages, appentis pour outils, cages de basse-cour, lavoir. Dans les maisons urbaines, situées au fond d'un jardin, loin de la rue, on construit au bord de celle-ci, à côté du « barreau », une petite plate-forme atteignant par quelques marches au niveau supérieur du mur : c'est le « guette à li », poste d'observation sur la rue, par où s'exhalent les instincts de curiosité refoulés des jeunes filles et des domestiques de la maison.

Les cases rurales ont quelquefois une « étable » pour le « bœuf », c'est-à-dire quatre piquets inégaux supportant un châssis incliné de paille de cannes ou de feuilles d'aloès, qui abrite parfois l'animal du vent et de la pluie ; elles possèdent aussi d'aventure un réduit pour les porcs, et chez les riches, un garage ; dans le cirque de Salazie, on rencontre un type d'étable à claire-voie avec un toit de feuilles d'aloès pliées en deux sur un bâton ; la cuisine est parfois du même genre ; les cases des Hauts ont un alambic dans leur voisinage. Une case de moyen propriétaire au milieu de son domaine, comporte ainsi toute une petite cité de plusieurs bâtiments entourés par le bouquet de verdure de la « cour ».

Celle-ci est la fierté du propriétaire. Toute case a la sienne, aire plane en terre battue autour de laquelle s'organisent les constructions, avec des petits massifs de fleurs et de légumes ; bégonias, hortensias, cannas, azalées donnant aux cases grises un air de joie. Ces plantes s'abritent sous le massif des arbres fruitiers les plus divers, dont les fruits sont consommés sur place : arbres à pain, papayers, jacquiers, bibassiers, goyaves, manguiers, et surtout bananiers, et, dans les Hauts, le choucho (1) « démocratique » et la treille ; parfois des palmiers dominent l'ensemble qui ombrage agréablement la case. La cour peut être clôturée par un rideau de bambous ou d'acacias, une haie vive, ou, dans les îlettes, des murettes ou des rangs de vétyver ; souvent aussi elle n'a pas de limite fixe et se fond dans les cannes ou les géraniums dès que cesse le bouquet d'arbres.

## 5. Urbanisme et constructions nouvelles.

Telles sont les cases réunionnaises. Si celles des propriétaires moyens offrent un cadre de vie agréable, par contre l'habitat du colon et du journalier, du petit ouvrier ou de l'artisan, est d'une exigüité et d'une conception qui sont un défi à l'hygiène et à la morale.

Les récents rapports de l'I.N.S.E.E. comptent à la Réunion 163 000 pièces pour 65 973 logements. Parmi ceux-ci 15 498 n'ont qu'une pièce (24,4 %), 27 552 en ont deux (43,3 %), soit en tout 67,7 % des logements ayant au plus deux pièces. Ceci donne une moyenne de 2,4 pièces par case — mais cette fois-ci sans compter les cuisines — soit 1,8 habitant par pièce (2). Bien entendu, les inégalités sociales se répercutent sur l'habitat : les logements comportant quatre pièces ou davantage ne sont que 23,9 %, 35 % des logements comportent plus de deux personnes par pièce ; 1 698 ménages n'ont qu'une pièce pour quatre personnes, et 130 vivent à dix ou plus dans une seule pièce. Dans les paillotes de deux pièces vivent 2 734 familles de six personnes, 2 017 de sept personnes,

(1) Petite cucurbitacée grimpante dont le fruit est très apprécié du peuple créole.  
 (2) Contre 1,4 en Guyane, 1,5 en Martinique, 1,7 en Guadeloupe.

1469 de huit, 906 de neuf et 958 de dix personnes et plus. Les conditions de vie dans les cases sont, dans l'ensemble, plus médiocres qu'aux Antilles, ce qui n'est pas peu dire (1).

Cependant, depuis la départementalisation, les crédits du F.I.D.O.M. ont donné une vive impulsion à la modernisation de l'habitat. On construit sur des bases et avec des méthodes entièrement différentes des traditions créoles, et grâce à des lotissements aménagés par des sociétés. Il s'agit de maisons « en dur » (parpaing ou béton). Les maisons modernes surgissent partout, autour des agglomérations côtières principalement, soit éparpillées en pleine ville ou le long des routes d'accès, s'il s'agit de constructions privées (tout le long de la route qui monte de Saint-Denis à Saint-François par exemple), soit comprises dans des lotissements d'ensemble construits par les sociétés immobilières, la S.I.D.R. en particulier, qui achète les terrains, les aménage, y construit et met les maisons en location-vente. Des cités nouvelles, coquettement peintes, surgissent partout: A Saint-Denis, 70 maisons aux Deux-Canons, 80 au Butor, d'autres à Bellepierre, au Ruisseau des Noirs, à Lancastel, à la Montagne — (Terre-Rouge, à 11 kilomètres du centre-ville). — Des cités-jardins s'édifient à Saint-Paul, sur la plage, aux Avirons, à Saint-Louis, sur la route de Cilaos, 60 maisons sont en construction à Saint-Benoît, 60 au Piton Saint-Leu, d'autres à Sainte-Marie, à Sainte-Suzanne — et bien entendu au Port et à Saint-Pierre (200 à Terre-Sainte).

On voit les avantages de ces constructions: elles créent dans l'île un nouveau type d'habitat, qui donnera aux Réunionnais le goût du durable, du confort et de l'hygiène (il y a toujours une salle d'eau). Les inconvénients sont de deux sortes: le ciment coûte 50 à 100 % plus cher qu'en France et il est, bien sûr, beaucoup plus cher que le tamarin; il reste aussi à savoir si la vie, en saison chaude, dans ces blocs de parpaings ou de briques, ne sera pas beaucoup plus pénible que dans les cases de bardeaux. Certains ont, en guise de toit, une dalle double de béton, qui doit isoler de la chaleur externe, mais beaucoup n'ont qu'une couverture plus légère. Bien des familles sont heureuses, cependant, de penser qu'il ne sera pas besoin de reconstruire perpétuellement la case. Il est curieux de constater que, par ce biais, on en revient à la construction de pierre pratiquée aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, et dont encore bien des bâtiments dans les centres de Saint-Denis et de Saint-Pierre témoignent par leur solidité et leur fraîcheur. Cependant, on l'a vu, que les prolétaires renoncent de plus en plus à la paillote au profit de la case en bois. Les aménagements sanitaires, l'hydrothérapie, ne sont plus des exceptions; le nombre de postes radio s'accroît rapidement, les garages et stations-service se multiplient; les cases nouvelles ont des vitres aux fenêtres; les propriétaires viennent d'eux-mêmes demander la « dédétisation » de leur maison.

Cette amélioration de l'habitat va de pair avec celle de l'urbanisme municipal, surtout dans les villes; les bâtiments communaux sont refaits à neuf; l'éclairage des rues et des places, les sens uniques, les décorations de jardins, le numérotage des maisons, l'aménagement de perspectives de bord de mer à Saint-Denis, de plage à Saint-Pierre, la moder-

(1) En analysant les rapports de la campagne de D.D.T. 1950-51, nous voyons que si, dans les quartiers bourgeois de Saint-Denis, on arrive à 4 pièces 05 par habitant rue de Paris, on retrouve par contre dans presque tous les autres secteurs de la ville des chiffres analogues: 0,83 à 0,96 pièces par habitant à Saint-André, 0,72 à Bras-Panon, 0,66 à 0,54 à Sainte-Suzanne et même 0,45 à la Rivière Saint-Denis, où un bidonville lépreux a poussé. Comme cas extrême, nous avons trouvé une pièce pour 12 personnes au Baril (Saint-Philippe). On comprend, dans ces conditions que les gens aiment vivre dehors.

nisation de la voirie et des transports routiers, bien d'autres détails encore, montrent que les municipalités réunionnaises — grâce au F.I.D.O.M. — font toutes un effort proportionné à leur importance pour adapter leur habitat à des conditions de vie plus proches des normes modernes.

Mais ces transformations ne touchent pour le moment pratiquement que les classes bourgeoises et les milieux d'employés et de fonctionnaires. Dans les campagnes, les changements sont minimes. Cependant, la Caisse de Crédit Agricole se préoccupe de l'amélioration des habitations rurales. Elle a fait édifier à Cambour (Sainte-Anne-les-Hauts) tout un village-pilote en dur (1957). Elle cherche à mettre au point un modèle de case à la fois hygiénique, commode et économique, et où le bois puisse entrer pour une bonne part. Le créole n'abandonnera pas sa case de bardeaux, qu'il se procure pour peu de frais et de peine, s'il doit, en plus du prix élevé d'une maison au « confort moderne » dont il n'a guère envie, se heurter aux interminables procédures nécessaires à l'édification... du dossier d'autorisation de construire (1).

Tout n'est pas mauvais dans l'habitat créole. Les cases doivent être agrandies et aménagées, mais non forcément remplacées par des types et des matériaux inconnus jusqu'ici dans l'île et imposés dogmatiquement par des bureaucrates parisiens. Cela dit, l'habitat à la Réunion, en soi déjà bien médiocre, prend, si l'on peut dire, toute sa valeur lorsqu'on le compare à celui des autres vieilles colonies. Il apparaît bien que, dans l'ensemble, les conditions de logement à la Réunion sont pires qu'aux Antilles, ou à tout le moins qu'en Martinique; on y trouve moins de cases en « dur », davantage de logements en mauvais état ou sans électricité; le nombre moyen de personnes par pièce y est beaucoup plus élevé; si l'on ajoute que le taux de la population y semble également supérieur, on ne peut que souhaiter plus vivement un effort intense de construction et d'amélioration des conditions de vie.

(1) Depuis 1958 on construit beaucoup de petites maisons rurales de divers modèles, individuelles le plus souvent, à toit plat (type F3) ou en pente (F2).